



## CONSEIL GENERAL DES ALPES MARITIMES

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE  
DU 18 OCTOBRE 2012**

### **PROCES-VERBAL**

**Etaient présents :** M. ALBIN – Pr ASSO – M. AZINHEIRINHA – Me BALARELLO – M. BAUDIN – Me BECK – Pr BENCHIMOL – MM. BETTATI – BLANCHI – CALZA – CESARI – CIAIS – CIOTTI – COLOMAS – Me CONCAS – MM. DAMIANI – DELIA – Dr FRERE – M. GINESY – Mmes GIOANNI – GIUDICELLI – MM. GUEGUEN – GUMIEL – ICART – LEROY (pouvoir à M. GINESY à partir de 10 h 30) – LISNARD – LORENZI – MANFREDI – MARY – Mme MIGLIORE – Dr MORANI – MM. MOTTARD – PAUGET – Drs REVEL – ROUX – Mme SATTONNET – MM. SPINELLI – TAMBAY – THAON – TUJAGUE – VEROLA – VIAUD – VICTOR – VINCIGUERRA.

**Etaient excusés :** Mmes BANDECCHI (pouvoir au Dr REVEL) – ESTROSI-SASSONE (pouvoir à M. VEROLA) – GOURDON (pouvoir à Me CONCAS) – MM. KANDEL (pouvoir à Me BECK) – LUCA – MASCARELLI (pouvoir au Dr ROUX) – TABAROT (pouvoir à M. TAMBAY) – VELAY (pouvoir à M. GUEGUEN).

L'an deux mille douze le 18 octobre, le Conseil général s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 10 h 05 sous la présidence de M. Eric CIOTTI, Président du conseil général.

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je déclare ouverte cette séance plénière du conseil général qui vise à examiner nos orientations budgétaires pour l'exercice 2013, ce qui sera l'essentiel de notre ordre du jour.

Je demande à Mme Caroline MIGLIORE de procéder à l'appel des membres de notre assemblée pour vérifier que le quorum est atteint.

*Mme Caroline MIGLIORE procède à l'appel des membres du conseil général.*

**M. Le Président.**- Merci. Mme Caroline MIGLIORE assurera également le secrétariat de séance. Nous l'en remercions. Le quorum étant atteint, nous allons commencer l'examen de notre ordre du jour. Je vous propose tout de suite d'examiner le rapport n°13 qui vise au remplacement d'un poste vacant de vice-président.

### **13. REMPLACEMENT D'UN POSTE VACANT DE VICE-PRESIDENT**

**M. Le Président.**- Il convient de pourvoir le siège de vice-président laissé vacant suite à l'annulation de l'élection du Dr Alain FRERE dans le canton de Levens. Le Dr Alain FRERE a été réélu brillamment avec un score tout à fait impressionnant mais conforme à l'engagement qui est le sien depuis tant d'années dans ce canton, et conforme à l'attachement que lui portent légitimement les électeurs de ce canton.

Je vous propose de pourvoir à nouveau ce poste de vice-président. Je vous demande de vous prononcer sur le fait que nous procédions à l'élection d'un nouveau vice-président dans notre assemblée. Y a-t-il sur ce point des oppositions ou des abstentions ?

*La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.*

Cette proposition étant adoptée, nous allons procéder à la désignation d'un vice-président, conformément à la procédure définie à l'article L.3122-5 du code général des collectivités territoriales.

Au vu de ces dispositions, les candidatures au poste de vice-président sont déposées dans l'heure qui suit la décision de compléter la commission permanente. Cette heure se décompte à partir de 10 h 09. A l'expiration de ce délai, c'est-à-dire à 11 h 09, si une seule candidature a été déposée, la nomination prendra effet immédiatement et il en sera donné lecture par le Président.

Cette procédure étant rappelée et s'appliquant, je vous propose de procéder à cette élection. Pour occuper ce poste de vice-président, je vous propose la candidature du Dr Alain FRERE. Si d'autres candidatures sont proposées, celles-ci doivent m'être remises dans ce délai d'une heure que j'ai précédemment évoqué. Passé ce délai d'une heure, aucune candidature ne sera recevable.

J'ai reçu la candidature du Dr Alain FRERE. S'il y a d'autres candidatures, vous devez les exprimer en cet instant ou me les adresser dans les 57 minutes restantes. Ce point étant mis en attente puisque nous y reviendrons dans 56 minutes maintenant, je vous propose de

procéder à l'examen de notre ordre du jour, en commençant par celui de nos orientations budgétaires.

## **1. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2013**

**M. Le Président.**- Mes chers collègues, comme je l'ai déjà dit, cette séance sera consacrée principalement aux orientations budgétaires pour l'exercice 2013 et à l'examen de la décision modificative n° 1 pour l'exercice budgétaire 2012 qui est en cours. Mme GIUDICELLI présentera dans quelques instants cette DM1 qui est à la fois modeste sur les mouvements financiers et budgétaires qu'elle engendre, et qui prévoit quelques ajustements, notamment pour le nouveau fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux. Nous ajouterons en effet un nouvel abondement de 3,45 M€ supplémentaires, ce qui me permet de souligner qu'en 2 ans, nous aurons versé 56,3 M€ à ce fonds de péréquation. C'est un effort considérable et un prélèvement très important sur les finances départementales : 21,3 M€ en 2011 ; 35 M€ en 2012. Je reviendrai tout à l'heure sur ce fonds en lien avec l'évolution prévisible des recettes de droits de mutation.

Je veux également souligner sur cette DM1 un effort social important avec 4 M€ supplémentaires qui seront consacrés au RSA, aux politiques en faveur de la protection de l'enfance (1,5 M€) et aux personnes handicapées (350 000 €). Je soulignerai enfin un abondement de 4 M€ pour la politique de solidarité territoriale, et de 2,25 M€ pour le logement. Nous sommes toujours au cœur de nos priorités : solidarité humaine et solidarité territoriale.

Je voudrais à ce stade vous présenter ce que seront les grandes lignes de nos orientations budgétaires pour l'exercice 2013 que nous allons aborder dans un contexte particulier.

Ce contexte est celui d'une situation politique nationale bien entendu totalement différente de celle qui présidait à la préparation de l'exercice budgétaire 2012, puisque nous sommes aujourd'hui confrontés à la présence, à la tête du Gouvernement, d'une majorité dont les premières décisions ont démontré, à l'égard de notre département, au mieux un désintérêt, et au pire un profond mépris.

Nous hésitons encore à qualifier la position exacte de ce Gouvernement, tant elle est hésitante, mais les annonces – qui ont été diffusées par des canaux médiatiques pour la plupart d'entre elles puisque nous n'avons pas souvent d'autres informations que par ces canaux – ne sont pas sans devoir nous alerter. Elles nous inquiètent au plus haut point sur quelques exemples : que ce soit la remise en cause de l'éligibilité de Nice et de Cannes aux dispositifs liés à la politique de la ville, ce qui a été annoncé dans *Le Monde* ; que ce soit la remise en cause de la Ligne à Grande Vitesse Provence Alpes Côte d'Azur, ce qui a été annoncé dans *Les Echos* ; que ce soit l'absence de zones de sécurité prioritaire dans le département des Alpes-Maritimes ; que ce soient des menaces qui pèsent sur des projets d'infrastructures importants dans notre département, notamment sur des infrastructures de transport ou sur le Grand Stade de Nice. Il y a aujourd'hui une accumulation de nuages qui démontre que ce

Gouvernement socialiste, vert, soutenu manifestement par le Front de gauche, porte sur notre département un regard qui n'est pas bienveillant. C'est le moins que l'on puisse dire.

Je déplore avec force cette attitude aujourd'hui, mais elle ne fait que confirmer ce que nous subissons de la part de la majorité socialiste du conseil régional depuis de trop nombreuses années. J'en veux que pour exemple le reniement de l'engagement public du Président du conseil régional et de son premier vice-président, M. ALLEMAND, à l'égard du Comité Régional du Tourisme. Nous avons évoqué ce débat dans cette assemblée, et il est donc légitime qu'en ouverture de cette séance je vous fasse part de ce résultat. Nous avons adopté une motion à l'unanimité de tous les groupes, et j'en remercie d'ailleurs le groupe socialiste et le groupe communiste, pour demander un engagement du conseil régional à l'égard du CRT Côte d'Azur ainsi que le maintien de la subvention accordée au CRT en 2011 de la part du conseil régional, c'est-à-dire 900 000 €.

Nous avons eu ce débat dans cette assemblée, et nous avons écrit au Président VAUZELLE. Les professionnels du tourisme se sont mobilisés et ont même lancé une pétition, puisqu'au-delà de la baisse de la subvention, il y avait des documents, notamment le Schéma Régional du Tourisme, qui laissait entendre la volonté des élus marseillais et de l'Ouest de la région de supprimer le CRT Riviera Côte d'Azur. On nous avait rassurés par des paroles en disant qu'il y aurait une subvention complémentaire octroyée au CRT. Nous avons eu la réponse cette semaine. La commission permanente du conseil régional s'est réunie il y a quelques jours, et la subvention du CRT va bien baisser en 2012 de 900 000 € à 750 000 €, soit 17 % de baisse.

Je pourrais comprendre, et je le dis avec une grande objectivité, que le conseil régional s'engage dans une diminution de ses dépenses. Ce serait quelque part un signe de lucidité après avoir passé, depuis 1998, 14 années à dépenser sans compter, à augmenter de façon pléthorique les effectifs, à accumuler un stock considérable de dettes, et à multiplier les dépenses de communication. Nous pourrions y voir le signe d'un retour tardif à une forme de bonne gestion. 14 ans de réflexion, ce n'est peut-être pas trop peu pour finalement s'orienter dans la bonne direction.

Hélas, cet a priori positif que j'aurais pu reconnaître avec l'objectivité que vous me connaissez n'est pas de mise. En même temps que le CRT Riviera Côte d'Azur subit cette purge budgétaire, le CRT PACA – et je le dis sous le contrôle d'Alain GUMIEL, le président de notre CRT – c'est-à-dire le CRT de Marseille, ne subit quant à lui aucune diminution budgétaire. Ce traitement inégalitaire et inéquitable est donc tout à fait scandaleux et injuste. Il traduit un profond mépris à l'égard de notre département de la part de cette majorité socialiste du conseil régional. M. VAUZELLE était hier dans les Alpes-Maritimes, et j'aurais aimé qu'il vienne devant les professionnels du tourisme de ce secteur stratégique pour l'économie de notre département. 140 000 emplois directs dépendent du tourisme dans les Alpes-Maritimes. Au moment où l'on nous fait de grands discours de mobilisation pour lutter contre le chômage et pour favoriser l'emploi, je crois que c'est le plus mauvais signe que l'on pouvait donner.

Je veux aujourd'hui, avec vous et je l'espère dans l'unanimité, dénoncer ce mauvais traitement qui est fait aux Alpes-Maritimes. Il n'y a aucune raison, sauf des raisons bassement politiciennes, des raisons de sectarisme politicien, pour que le CRT Riviera Côte d'Azur pâtisse d'une baisse de 17 % de sa subvention, alors que le CRT PACA voit sa subvention de 5 M€ maintenue. Or je rappelle que l'économie touristique du département des Alpes-Maritimes, qui relève de la compétence du CRT Riviera, représente 40 % de la production de richesses sur le plan touristique au niveau régional. 40 % des revenus touristiques de la région PACA sont issus des Alpes-Maritimes.

D'un côté nous avons un CRT qui représente 40 % de l'activité économique et qui reçoit 750 000 €. De l'autre côté, nous avons le CRT PACA qui couvre les autres départements de la région, qui est basé à Marseille, qui a une surface correspondant à 60 % de l'économie touristique, et qui va bénéficier de 5 M€. S'il y avait une justice – mais ce mot « justice » n'est valable que dans les discours des meetings des socialistes et très rarement dans les actes – le CRT Riviera Côte d'Azur devrait bénéficier d'une subvention de la Région 2 M€, soit quasiment 3 fois plus que ce dont il bénéficie aujourd'hui.

Cette situation totalement injustifiable ne peut manquer de nous inquiéter si le Gouvernement adopte la même attitude vis-à-vis des Alpes-Maritimes. Il est parti hélas sur cette voie. Je veux dire à ceux qui ont pour dessein d'affaiblir notre économie, dans l'objectif que nous pouvons bien comprendre, que nous ne nous laisserons pas faire. Nous dénoncerons et combattrons cette situation.

Je veux aussi exprimer mon inquiétude quant au projet de la LGV, Ligne à Grande Vitesse dont la rentabilité est estimée la plus forte, dernier chaînon manquant du réseau à grande vitesse pour relier la cinquième ville et la deuxième ville de France, et dernier chaînon manquant dans le réseau à grande vitesse sur l'Europe du Sud, qui est aujourd'hui sur le point d'être abandonné. M. VAUZELLE annonce une nouvelle ligne, qu'il semble sortir de son chapeau. En tous cas, dans le Schéma des transports et des grandes infrastructures nationales, il n'y a rien, et il risque de rien y avoir. Là aussi, nous allons nous battre.

Nous avons en même temps, chez les adeptes du transport ferroviaire, la menace de la fermeture de la ligne entre Nice, Breil et Turin. C'est aujourd'hui une menace très lourde. Je remercie les élus de la Roya, comme Gilbert MARY et José BALARELLO qui se sont battus pour dénoncer cette situation, ainsi que Jean-Auguste ICART qui est en charge de l'intermodalité dans notre assemblée. Nous aurons une action commune avec nos amis italiens, mais j'aimerais que la gauche, d'habitude si prompte à défendre le ferroviaire au travers de syndicats très réactifs, conduise ce combat avec la même détermination que nous l'avons vu combattre sur d'autres lignes ou sur d'autres menaces de fermetures. Nous sommes en effet bien partis pour devoir fermer cette ligne face à l'incurie du Gouvernement actuel qui ne fait rien et qui n'a pris aucune initiative pour mettre un terme à ces menaces et à cette situation.

Dans ce contexte inquiétant, nous avons à préparer nos orientations budgétaires. Je ne vous cache pas que cette année 2013 sera sans doute une année difficile. De façon globale, nous pouvons d'ores et déjà, sans risque hélas de nous tromper, même si j'espère que les faits démentiront nos prévisions, affirmer qu'en 2013, les recettes dont disposera le Département

des Alpes-Maritimes baisseront. Ce sera malheureusement le cas pour les recettes de tous les départements de France. Ce n'est pas une spécificité des Alpes-Maritimes. Nous engageons cette année 2013 dans un contexte économique national épouvantable.

L'année 2013 sera sans doute une année de récession et d'explosion du chômage, ainsi qu'une année durant laquelle nous assisterons sans doute à la faillite de dizaines de milliers d'entreprises, étranglées par le poids fiscal qu'est en train de préparer le Gouvernement, avec ce choc fiscal de 10 milliards d'euros pour les entreprises et de 10 milliards d'euros pour les ménages, et avec des choix totalement ahurissants qui vont à l'encontre de ce que font tous les grands pays d'Europe, c'est-à-dire une augmentation des dépenses de fonctionnement. Alors que notre pays traverse cette période de crise que certains découvrent enfin, c'est le moment que choisissent les socialistes pour remettre la retraite à 60 ans pour une partie des personnes concernées, pour recruter 43 000 enseignants en allant chercher ceux qui avaient échoué au concours, ce qui en termes de mérite républicain n'est quand même pas la meilleure formule, et en chargeant la barque de dépenses stériles qui ne produisent pas au détriment des dépenses d'avenir comme celles que j'évoquais précédemment pour la LGV.

Nous aurons donc à faire face à une diminution de nos recettes. Il faut l'anticiper, nous y préparer, et adapter nos décisions en fonction de ce contexte. Comme vous le savez, nos recettes reposent sur trois piliers : les droits de mutation, les contributions fiscales, et les dotations de l'Etat. Ce sont trois parties à peu près équivalentes.

Sur le premier point, nous assistons depuis le mois de juillet à une très forte diminution de nos droits de mutation. C'est là aussi une constante nationale. La chute de nos droits de mutation se situe aux alentours de 30 % depuis le mois de juillet par rapport à ce que nous enregistrions en 2011. Bien évidemment, ceci n'est pas étranger au climat d'incertitude qu'engendrent les décisions du Gouvernement, ses contradictions, et l'incertitude fiscale qui pèse sur les investisseurs, notamment sur les investisseurs étrangers.

Il y a donc une inquiétude forte. Nous avons inscrit cette année au budget 353 M€ de droits de mutation. Je crains que nous ne les atteignons pas en 2012, mais je crains surtout qu'en 2013, le rythme des droits de mutation doive être revu très largement à la baisse. C'est ce que nous ferons bien entendu dans nos orientations budgétaires.

En ce qui concerne les recettes fiscales, nous n'avons plus aujourd'hui qu'un levier d'action, celui de la taxe foncière. Nous avons perçu 236 M€ en 2012 au titre de la taxe foncière, le reste relevant de compensations liées à la suppression de la taxe professionnelle, c'est-à-dire la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Nous ne pouvons espérer d'augmentation, puisqu'un nouveau mécanisme de péréquation nous est annoncé et qu'il va nous amputer de 500 000 € à 2,6 M€ selon les hypothèses.

En matière de fiscalité, ce qui est compensé n'augmentera pas. Il nous reste notre levier fiscal. C'est un choix important que nous aurons à faire. Dans le contexte de matraquage fiscal que subissent les Français, je vous proposerai pour 2013 de ne pas recourir à l'augmentation de la fiscalité. Pour alléger ce poids insupportable que supportent nos

concitoyens qui sont devenus les pigeons que plume ce Gouvernement, je vous proposerai de ne pas recourir au levier fiscal : augmentation zéro de la fiscalité en 2013.

Quant aux concours de l'Etat, troisième source de recettes, le Gouvernement est resté fidèle à ce qu'avait décidé son prédécesseur, c'est-à-dire une stabilité des dotations de l'Etat, ce que j'approuve puisqu'il faut aussi que nous fassions des efforts, contrairement à ce que toutes les collectivités socialistes disaient il y a quelques jours. Cet effort doit être partagé pour diminuer nos dépenses publiques et nos déficits. Je n'ai pas ici un discours différent de celui que je tiens à l'Assemblée Nationale. Les collectivités locales doivent aussi être amenées à faire un effort. Cet effort sera d'autant plus important compte tenu, ce qui est nouveau, de l'annonce d'une baisse de 5 % des dotations aux collectivités en 2014 et 2015. Ce contexte de baisse importante des recettes est donc le premier paramètre à prendre en compte.

Pour continuer à assumer avec force et détermination nos compétences et objectifs – la solidarité territoriale et la solidarité humaine plus que jamais nécessaires, la mise en place des dépenses d'avenir – nous avons deux choix : celui de recourir à une mobilisation plus forte de l'emprunt ; celui de diminuer les dépenses de notre fonctionnement, celles qui peuvent apparaître les moins productives ou les plus improductives. C'est donc l'enjeu de 2013 : limiter la diminution des dépenses d'investissement à laquelle nous serions contraints de par l'effondrement prévisible des droits de mutation et de par la diminution des concours de l'Etat. Nous sommes aujourd'hui engagés dans cette recherche de nouvelles économies, et ce sera un des axes forts de notre politique.

Je vous annonce d'ores et déjà que nous travaillons pour diminuer encore de façon très importante nos dépenses de fonctionnement. Depuis 2009, je tiens à le rappeler, nous avons stabilisé de façon drastique ces dépenses. Nous avons réalisé des économies substantielles, notamment en matière d'effectifs. Au 31 décembre 2008, il y avait 5 046 fonctionnaires en poste au conseil général. Au 18 octobre 2012, il y en a 4 485. Bien entendu, c'est sans doute l'argument que vous m'auriez objecté et l'honnêteté m'impose de le rappeler, 243 postes ont été transférés à la Métropole, mais le solde est tout de même de 318 postes qui ont été supprimés par notre collectivité depuis 4 ans.

C'est un effort qui est important mais que nous avons pu supporter sans baisse de qualité de service pour nos collègues, pour l'accueil des allocataires de prestations sociales, pour les 100 000 azuréens que nos Maisons des solidarités départementales ont accueillis, pour la Maison départementale des personnes handicapées. Nous avons ainsi démontré qu'il était possible, en ayant la volonté, de réduire ces dépenses sans dégrader la qualité du service public. Je veux le souligner. Mes chers collègues, nous avons fait cet effort ensemble, et il est extrêmement important.

Je veux souligner également que les dépenses de fonctionnement courant – c'est-à-dire les moyens généraux, le train de vie du conseil général – ont été diminuées de façon substantielle puisqu'elles ont baissé de 20 % passant de 29,1 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 23,3 M€ en 2012, et ce malgré la hausse du prix des fluides et des carburants. Cette réduction du train de vie de la maison est donc extrêmement importante. Je veux souligner que 1,5 M€

ont été économisés sur les locations immobilières, et 2 M€ grâce à la suppression de quelques 150 véhicules de la flotte départementale. Les volumes de carburant consommé ont baissé de 25 %, et ceux des fournitures et consommables de 30 %.

Je veux aussi souligner que les dépenses de communication ont été divisées par deux et qu'elles représentent seulement 0,22 % du budget de notre assemblée, contrairement à d'autres collectivités de taille comparable qui veulent nous donner des leçons. Je pense en particulier au département de la Seine Saint-Denis qui a un budget de communication de 7 M€. Vous voyez donc les efforts que nous avons accomplis.

Nous avons aussi adapté nos politiques publiques en sollicitant des efforts partagés par tous. A l'occasion de la renégociation des contrats de délégation de service public des transports, nous avons engrangé une économie de 3,5 M€ par an. Nous avons rationalisé nos structures, notamment les grands organismes qui dépendent du conseil général. Nous avons aussi maîtrisé les dépenses de fonctionnement du SDIS, qui aujourd'hui sont totalement stabilisées, sans là non plus altérer l'exigence de cette mission de secours qui relève de notre responsabilité.

Nous avons aussi mis en place une politique de lutte contre la fraude. 5,7 M€ ont ainsi été économisés grâce au contrôle renforcé sur la fraude au RSA. Nous avons mis en place des obligations désormais opposables aux organismes sociaux et visant à utiliser les réserves constituées les années antérieures. Nous avons baissé certaines subventions de fonctionnement d'importants organismes qui ont été appelés eux-aussi à diminuer leur train de vie.

Cette politique a eu des conséquences. C'est une politique rigoureuse. C'est une politique de rigueur et de transparence : stabilité des dépenses de fonctionnement depuis 4 ans ; épargne de gestion la plus élevée des grands départements de France, puisque nous avons une épargne de gestion de près de 160 M€ pour 2012, ce qui nous place au premier rang de France en matière d'écart entre dépenses et recettes. C'est tout de même particulièrement notable et appréciable. Sur 20 départements de plus de 1 million d'habitants, nous sommes le sixième département en matière d'investissement par habitant, et le seizième en matière de recours à la dette.

Comme vous le savez, j'ai toujours souhaité que nous diminuions fortement le recours à la dette pour limiter notre endettement. Diminution de la dépense publique au travers de la diminution des dépenses de fonctionnement ; diminution de l'endettement : je pense que ce sont des vérités qui s'imposent à tous les ménages, et qui désormais devront s'imposer à l'Etat malgré tous les discours contraires que nous avons entendus par le passé. C'est un discours qui doit s'adapter et qui doit caractériser notre gestion. Nous y sommes parvenus, puisque le recours à l'emprunt a été diminué par deux. Nous enregistrerons en 2012 une diminution forte de notre endettement, tout cela avec une stabilisation de notre fiscalité.

Ces efforts, que la majorité a soutenus, nous devons les poursuivre en 2013. Cette année 2013 devra marquer un juste équilibre entre une gestion rigoureuse et une gestion efficace. Nous poursuivrons dans ce sens, avec la volonté de rechercher des gisements

d'économies supplémentaires. Nous le ferons en préservant nos grandes missions qui sont essentiellement celles de la solidarité humaine et de la solidarité territoriale.

Sur le plan de la solidarité humaine, nous aurons à faire face aux conséquences sociales de la crise, avec cette explosion du chômage que nous constatons et qui s'accélère. Les décisions prises aujourd'hui ciblent les entreprises et les chargent de fardeaux chaque jour un peu plus lourds, avec une imagination sans borne de ce Gouvernement et des députés qui le soutiennent pour trouver sans cesse un nouvel impôt venant un peu plus accabler les entreprises et les handicaper, multipliant ainsi les faillites et plans sociaux.

Nous aurons donc en 2013 une explosion du chômage qui franchira, nous pouvons hélas en être à peu près certains, les 11 % dans notre pays. Nous avons de plus en plus de chômeurs en fin de droits qui vont s'inscrire au RSA. Nous avons donc mécaniquement à craindre et à anticiper une augmentation des allocations que nous versons (104 M€ aux allocataires du RSA).

C'est une première pression à la hausse sur la solidarité humaine. Nous l'assumerons. La loi l'exige. Il y a également nos politiques en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées, de la protection de l'enfance, qui verront aussi leurs dépenses augmenter. Cela relève des conséquences mécaniques d'une augmentation du nombre d'allocataires, mais aussi des choix que nous avons pris pour ouvrir plus de places pour les personnes handicapées, et pour faire en sorte qu'il y ait une prise en charge, à domicile ou en établissement, plus forte pour les personnes âgées et handicapées. Nous aurons à financer ces ouvertures au cours de l'année 2013. Une pression continuera donc de s'exercer dans ce domaine.

Nous assumerons ces compétences, mais nous demanderons aussi aux organismes et aux associations qui gèrent une partie de ces établissements pour l'enfance, les personnes âgées et les personnes handicapées, de s'engager eux aussi dans des efforts de rationalisation. Sur le domaine du handicap, nous travaillons notamment aujourd'hui avec l'ADAPEI pour définir de nouveaux contrats d'objectifs permettant de diminuer les dépenses de fonctionnement, afin que cette diminution des dépenses improductives serve à financer l'ouverture des nouveaux établissements qui s'annoncent en 2013. Il faut que nous dégagions des économies sur les dépenses improductives pour financer ces établissements. C'est un impératif.

La solidarité humaine sera bien entendu au cœur de nos préoccupations, d'autant plus que les difficultés sociales auxquelles vont être confrontés nos concitoyens ne vont cesser de croître au cours de cette année.

Nous aurons également toujours la volonté d'affirmer ce qui constitue la ligne directrice de notre assemblée départementale, c'est-à-dire l'affirmation de la solidarité territoriale avec les aides aux communes, notamment aux communes rurales, qui continueront d'être importantes. C'est un choix et c'est là aussi celui de la majorité départementale. Nous avons, au cours des quatre dernières années, voté plus de 230 M€ de subventions pour les communes et intercommunalités du département des Alpes-Maritimes, avec un effort inversement proportionnel à leur population en ce qui concerne les communes rurales. C'est

l'expression de cette politique de solidarité territoriale que nous revendiquons et que nous exprimons aussi au travers des politiques que nous conduisons sur les routes, sur l'action de Force 06, sur la préservation de notre environnement par nos 14 parcs naturels départementaux.

Cette politique de solidarité territoriale est aussi tournée vers les dépenses d'avenir. La troisième priorité pour 2013, aux côtés de la solidarité humaine et territoriale, sera de continuer de privilégier et de défendre les dépenses d'avenir qui seront utiles pour créer de l'emploi et de la richesse dans les Alpes-Maritimes. Des dépenses qui seront aussi indispensables pour étayer et conforter la technopole de Sophia Antipolis, navire amiral de notre économie départementale. Nous venons d'y réaliser une des plus grandes universités de France qui a ouvert à cette rentrée universitaire : le Campus Sophi@Tec, réalisé par le conseil général (75 M€ d'investissements). Ce n'était pas notre compétence, mais nous avons relevé le pari de l'avenir dans ce domaine.

Nous le faisons aussi sur l'éducation. Après avoir ouvert le collège Sidney Bechet à Antibes, nous réalisons un nouveau collège à Cannes, aux Mûriers. Si les disponibilités budgétaires nous y autorisent, nous essaierons de lancer le collège de Pégomas le plus vite possible au cours de l'année 2013, comme nous réaliserons le gymnase du collège de Beaulieu, ou comme nous lancerons la réalisation du nouveau collège Duruy à Nice, qui est encore un collège en structure dite « Pailleron ».

Nous ajusterons nos investissements. Les choix devront sans doute être plus sélectifs, y compris pour les communes, mais le critère de sélection et de notre engagement départemental sera toujours celui de l'adéquation entre les montants investis et l'impact des réalisations correspondantes sur notre économie.

Nous lancerons en 2013 la protection contre les inondations, avec la signature du PAPI 2 du Var. Nous engagerons notamment la rénovation de toutes les digues en rive gauche du Var, de Saint-Martin-du-Var à la Manda. Nous engagerons aussi la rénovation des digues protégeant Saint-Laurent-du-Var, ainsi que les travaux de protection du bord de mer entre Antibes et Villeneuve Loubet. Nous poursuivrons la réalisation de la pénétrante Cannes – Grasse, ce qui est le plus grand chantier du Département, la pénétrante de la Siagne, le contournement de Vallauris cher à Alain GUMIEL. Voilà quelques-unes des dépenses que nous examinerons plus en détail lors de l'examen de notre budget primitif le 13 décembre prochain.

Dans une année qui s'annonce très difficile pour les budgets des collectivités locales, et globalement pour notre pays, nous faisons le choix de la stabilité fiscale, nous faisons le choix de la réduction des dépenses de fonctionnement, et nous faisons le choix de préserver les investissements les plus producteurs pour l'avenir.

Voilà mes chers collègues les orientations budgétaires que je vous propose pour l'exercice budgétaire 2013. Je vous remercie du soutien que vous y apportez.

M. VICTOR.

**M. VICTOR**.- Merci M. le Président. Nous ne pouvons poursuivre notre séance sans évoquer l'émotion légitime qui est la nôtre suite à ce nouvel assassinat de gendarme qui s'est produit hier. Nous ne pouvons que manifester, comme nous l'avons fait auprès du Colonel Gaël MARCHAND, notre solidarité envers la famille et envers tout le corps de gendarmerie de notre département, afin que tout soit fait pour que le responsable soit arrêté et jugé comme il se doit. Je pense que notre assemblée devrait pouvoir s'exprimer dans le même sens. Je tenais à évoquer ce point avant d'en venir à l'objet même de ce qui nous vaut d'être réunis ce matin.

**M. Le Président**.- Vous avez raison de souligner l'émotion unanime suite à ce drame épouvantable. J'ai eu hier après-midi le Colonel Gaël MARCHAND pour lui exprimer notre soutien. Je l'ai aussi exprimé dans la presse ce matin. Je veux bien entendu, et je pense que cela peut être l'expression de toute l'assemblée, faire part de notre soutien au groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes et exprimer nos condoléances à la famille du major qui dirigeait la brigade de recherche de Nice. C'était un gendarme très expérimenté qui avait conduit des enquêtes judiciaires de très haut niveau. Il a été en première ligne dans cette affaire et il l'a payé de sa vie. Ce drame épouvantable intervient après la mort de ce policier de la sécurité publique, décédé à Cannes et dont un collègue a été grièvement blessé. Ce drame intervient aussi après l'assassinat des deux gendarmes le 17 juin dernier à Collobrières.

En quelques mois, pour le département du Var et celui des Alpes-Maritimes, nous avons ainsi à déplorer quatre représentants des forces de l'ordre qui ont été tués dans l'exercice de leur mission. Cela nous rappelle combien cette mission est difficile et exigeante, et combien les policiers et gendarmes doivent bénéficier du soutien unanime de la Nation. Qu'ils sachent être assurés de notre soutien ici. Je vous remercie de l'avoir rappelé.

**M. VICTOR**.- Je vous en prie. Merci M. le Président.

M. le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Une décision modificative n° 1 qui s'inscrit en cohérence avec des orientations budgétaires 2013 qui constituent l'élément essentiel de notre séance plénière de ce jour, c'est-à-dire qui perpétue le dogme de l'austérité qui semble vous être si cher envers et contre toutes les souffrances sociales qui s'aggravent chaque jour. Un dogme qui ne détonne pas avec des orientations nationales qui, faute d'un changement qui reste aux abonnés absents, perpétue la poursuite de la punition austéritaire. Un changement dans la continuité en quelque sorte, encore que les choses n'apparaissent pas ces tous derniers mois seulement, qui n'est pas pour vous déplaire puisque vous avez su vous rassembler avec l'actuelle majorité parlementaire pour voter le traité carcan qui dorénavant, depuis Bruxelles, imposera aux Etats, donc à la France, la définition des grandes orientations économiques des politiques nationales.

Un vote grave sur ce traité, puisqu'avec la mise des politiques budgétaires non seulement de l'Etat, mais aussi des collectivités territoriales et de la protection sociale – ce matin même, *L'Humanité* révèle comment la Commission de Bruxelles vise à la privatisation de la Sécurité Sociale – sous la tutelle d'organismes dépourvus de toute légitimité démocratique comme la Commission Européenne et la Banque Centrale Européenne, vous

gravez dans le marbre des abandons majeurs de souveraineté nationale au profit d'organismes non élus avec une automatisation de sanctions financières qui représentent une atteinte sans précédent contre les fondements de notre République et de la démocratie.

En effet, quel que soit le verdict du vote populaire lors des scrutins électoraux, ce traité obère toute possibilité d'un réel changement de cap en enfermant les politiques économiques dans la camisole de force d'une austérité sans issue. Nous le savons bien. Et cela, non seulement pour le budget de la Nation, mais aussi pour celui des collectivités territoriales, pourtant déjà bien sinistrées du fait de la politique d'asphyxie financière que vous avez soutenue ces dernières années, par le biais d'une recentralisation insidieuse au moyen de transferts de charges très incomplètement financés et d'une remise en cause sans précédent de leurs prérogatives démocratiques, notamment au travers de la funeste loi sur les collectivités imposée à marche forcée par la précédente majorité dont vous étiez et dont l'abrogation, promise par les responsables de la majorité actuelle, apparaît plus que jamais incertaine.

Ce traité, resté identique à la virgule près à la mouture « Merkozy » comme le Premier Ministre a été contraint de le reconnaître lors du débat à l'Assemblée, dogmatise, sanctuarise et aggrave des politiques qui enferment l'Union Européenne et particulièrement la zone Euro dans une spirale d'austérité et de récession au seul profit des marchés financiers, ce que d'ailleurs a souligné le rapport 2012 de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement et qui démontre où ont conduit les politiques d'austérité imposées par Bruxelles pour des pays comme la Grèce, l'Espagne, l'Italie ou le Portugal.

Est-ce donc le tour de la France d'entrer dans cet infernal maelström récessif ? Tous les indicateurs économiques mais surtout politiques sont là pour nous le laisser craindre. Cette fuite en avant austéritaire n'offre comme seule issue que la souffrance des peuples pour satisfaire aux appétits de la finance, sans ouvrir aucune perspective de sortie comme le dénoncent des économistes pourtant peu réputés pour leur fibre révolutionnaire, à l'exemple de l'ancien Prix Nobel d'économie, Joseph STIEGLITZ.

Dès lors, il n'y a pas lieu de s'étonner de constater que vos orientations budgétaires 2013 s'inscrivent dans le droit fil des injonctions de Bruxelles relayées sans coup férir par Matignon. J'avoue avoir été stupéfait en lisant votre diatribe contre le Gouvernement actuel à propos des incertitudes pesant sur la LGV où vous vantez l'investissement comme un élément déterminant de compétitivité. Venant de vous, qui avez fait le choix, contre nos avis réitérés, de réduire l'investissement départemental de 185 M€ depuis 2008, soit moins 45,7 %, avec qui plus est un taux d'exécution des dépenses d'investissement qui a baissé dans le même temps de 16 %, le couplet peut paraître pour le moins osé. D'ailleurs, où sont les orientations économiques par la relance des investissements qui seraient de nature à favoriser l'emploi et l'activité des PME-PMI de notre département ? Le budget primitif 2012 traduisait déjà la poursuite de la baisse des investissements. Rien n'indique tant dans la Décision Modificative que dans vos orientations budgétaires que vous comptez inverser cette tendance, pourtant si désastreuse pour l'économie locale.

Devons-nous nous résigner à subir encore l'attitude des banques qui privent les collectivités de moyens financiers pour leurs investissements ? Un dossier de notre séance est

là pour le démontrer. Le traité que vous avez voté à Paris les y encourage. Plus que jamais se pose la nécessité d'un grand pôle financier public pour soutenir les investissements des collectivités territoriales.

Devons-nous accepter comme une fatalité la disparition de la taxe professionnelle qui prive les communes et les Départements de moyens financiers pour satisfaire aux attentes des populations et sape leur autonomie financière. Le rapport du groupe de travail sur la maîtrise des finances locales, présidé par votre collègue au Parlement Gilles CARREZ, précise que la part des ressources locales dont les Départements avaient la maîtrise est passée du fait de cette mesure de 35 % à 16 %. C'est dire ! Et n'est-ce pas une aberration que cette mesure qui dissocie l'activité économique du territoire où elle s'exerce, sachant que les collectivités représentent plus de 70 % de l'investissement public ! N'est-il pas des plus logiques que les entreprises contribuent au financement d'infrastructures, d'équipements et de services dont elles bénéficient pour leur activité ?

Voilà une recette que très rapidement le Gouvernement devrait réinstaller et qui serait susceptible d'obtenir votre aval. D'autant plus que les dernières études situent à 175 milliards d'euros le montant total des exonérations fiscales accordées en 2011 au patronat lorsque votre majorité exerçait encore le pouvoir. Le moins que l'on puisse dire est que les « pigeons » ont été grassement nourris lors du quinquennat précédent.

Allons-nous devoir nous plier sans broncher, comme sous le précédent Gouvernement, au rabougrissement des concours financiers de l'Etat pour les collectivités, dans un processus de recentralisation insidieux ? Vos orientations budgétaires en tout cas s'inscrivent dans la continuité des choix qui ont été les vôtres jusqu'à maintenant, celui d'accompagner l'austérité, quand ce n'est pas la devancer, plutôt que d'exiger que l'Etat honore ses dettes. Non seulement le Gouvernement actuel n'a pas la volonté de s'acquitter des sommes dues par le précédent Gouvernement au titre du transfert de charges, mais de plus, comme l'avait annoncé François FILLON alors Premier Ministre, Jean-Marc AYRAULT, l'actuel locataire de Matignon, confirme pour 2013 le gel du niveau de dotations de l'Etat pour les collectivités mais aussi leur recul de 750 M€ tant en 2014 qu'en 2015.

C'est un choix économique particulièrement dangereux, dans lequel vous vous inscrivez sans état d'âme. Priver les collectivités de ressources, c'est inévitablement induire un recul des investissements qui ne pourra qu'avoir une répercussion sur l'activité économique sachant l'importance de la commande publique dans ce domaine, comme les chiffres le montrent. C'est aussi invariablement impacter le niveau des services rendus aux populations, d'autant plus sachant l'importance de l'intervention des Départements dans l'action sociale. Voilà qui correspond bien à une logique de récession.

Cette confiscation de moyens pour les collectivités territoriales préfigure-t-elle ce que certains appellent l'acte trois de la décentralisation ? L'intervention du Président de la République lors des états généraux n'est pas pour nous rassurer en ce domaine. En effet, elle enferme d'emblée le processus de réforme dans ce qu'il appelle le redressement des comptes publics et le redressement productif en insistant sur le fait que les collectivités locales doivent « participer à l'effort », l'œil rivé sur les exigences de l'Union Européenne et du traité

budgétaire. Au-delà du couplet paternaliste sur la valeur de l'apport des collectivités locales, cet appel à « l'effort » de la part des collectivités apparaît déplacé lorsque les chiffres montrent qu'elles ne contribuent qu'à hauteur de 8 % de la dette publique. Il n'est pas tenable de réduire les recettes et l'autonomie financière des collectivités d'un côté pour simultanément transférer, sous couvert de « proximité », de nombreuses charges vers la sphère locale, dont certaines relèvent à l'évidence de la solidarité nationale, comme pour le handicap ou le maintien de l'autonomie par exemple.

Il est impératif de prendre des mesures pour restaurer l'autonomie des collectivités qui garantissent la libre administration des collectivités locales au service des citoyens et leur permettent de s'inscrire dans une logique de coopération solidaire plutôt que dans une compétition suicidaire. Nous ne pouvons qu'être inquiets de la confirmation des métropoles, même avec un nouveau statut, bénéficiant de transferts de compétences des autres collectivités qui réduiront à peau de chagrin le rôle et la place des communes et Départements. Nous le vivons d'ailleurs d'ores et déjà dans notre propre Département avec une Métropole qui décide de tout, pour tout le monde, avec des communes et un conseil général sous tutelle qui sont là pour financer des projets imposés afin de satisfaire les intérêts de grands groupes et l'ego de quelques personnalités.

Puisque le débat sur cette nouvelle réforme est devant nous, nous en appelons à la mobilisation des élus et des citoyens pour agir auprès des parlementaires et porter les propositions donnant aux collectivités locales les moyens démocratiques et financiers de contribuer à une croissance utile et durable, qui parte des besoins des populations dans un esprit de solidarité et de responsabilité. La seule pour sortir de la crise. L'avenir n'est pas la réduction de la dépense publique, encore moins la diminution des moyens de fonctionnement qui, comme vous l'écrivez, serait « *la seule de nature à dégager les marges de manœuvre budgétaires indispensables à notre mission d'assistance et de soutien* ».

Bien au contraire, il nous faut rompre avec ce dogme de l'austérité qui n'est porteur que de nouvelles difficultés pour les familles, les collectivités et l'économie de notre pays.

Notre pays et nos Départements ont besoin d'une politique volontariste de relance de l'activité par l'investissement et le déblocage de financements au profit des entreprises et des collectivités pour générer de nouvelles recettes par l'emploi et la consommation.

Notre pays et nos Départements doivent impérativement s'affranchir des injonctions de l'Union Européenne qui dictent nos politiques au seul profit de la finance et au mépris du suffrage universel. Des politiques dont la nocivité et l'innocuité sont pourtant manifestes.

Ce n'est que dans ces conditions que des orientations budgétaires pour l'Etat ou pour nos collectivités permettraient, comme vous le déclarez dans votre rapport, « *de poursuivre prioritairement notre action dans le domaine du social et de la solidarité humaine au profit des publics fragilisés et de maintenir notre engagement en faveur de la solidarité territoriale* ».

Je conclurai par cette citation de celui qui était alors le président du principal groupe d'opposition à l'Assemblée, le 21 février 2012, et déclarait à propos de la règle d'or budgétaire approuvée récemment dans la foulée du traité dont elle découle : « *Nous n'acceptons pas d'enfermer les peuples dans une camisole, fût-elle cousue de fil d'or* ». Si la volonté de changement exprimée par les Français lors des scrutins du printemps dernier veut prendre corps, elle ne le pourra qu'à condition de détricoter ces chaînes travesties en fil d'or !

Merci de votre attention.

**M. Le Président.**- Vous auriez dû citer l'auteur de ces propos.

**M. VICTOR.**- Je l'ai dit : « *le Président du principal groupe d'opposition à l'Assemblée* ».

**M. Le Président.**- Il s'agit donc de notre actuel Premier Ministre, c'est cela ?

**M. VICTOR.**- Oui. Vous l'aviez bien compris, ce n'était pas utile de le préciser.

**M. Le Président.**- Il vaut mieux le préciser. Avant de passer la parole à M. VINCIGUERRA, puisqu'il est 11 h 09 exactement, je vous indique que n'ayant reçu aucune autre candidature que celle du Dr Alain FRERE, je porte à votre connaissance que le Dr Alain FRERE est donc élu vice-président du conseil général. Je lui adresse, en votre nom à tous, mes plus amicales et chaleureuses félicitations. Nous sommes très heureux Alain que tu retrouves cette fonction.

Je porte aussi à votre connaissance que je signerai tout à l'heure la délégation confiant les arts et la culture au Dr Alain FRERE pour assumer cette responsabilité. Nous sommes très heureux qu'il puisse à nouveau soutenir nos politiques culturelles avec l'engagement, la mobilisation et l'efficacité que nous lui connaissons depuis tant d'années. Je suis également très heureux, à titre plus personnel, de poursuivre ensemble notre chemin avec Alain. Je vous remercie, et encore félicitations au Dr Alain FRERE.

M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Merci M. le Président.

Il me semble opportun de recentrer le discours sur l'ordre du jour qui concerne le débat d'orientations budgétaires des Alpes-Maritimes dans le cadre réglementaire qui existe. Nous sommes à l'assemblée départementale, pas à l'Assemblée nationale.

Je remarque que le Gouvernement se retrouve dans une position centrale, recevant des coups de part et d'autre. Néanmoins, en termes de stratégie militaire, la position centrale était la position préférée de Napoléon. Cela lui a permis de gagner pas mal de batailles. Revenons-en au débat d'orientations budgétaires.

Votre approche de l'environnement économique de l'année à venir qui ouvre le document d'orientations budgétaires pêche par un pessimisme assez marqué qui va sans doute au-delà de la réalité, même si cette réalité n'a rien de réjouissant. On peut lire dès la première

page du rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires, la phrase suivante : « *Selon l'INSEE, la France verra son économie au mieux stagner avec 0 % de croissance en 2012, voire reculer.* » Je vous laisse le bénéfice de cette citation, sachant que la prévision la plus récente de l'INSEE est de +0,2 %. Ce n'est pas un miracle de croissance mais ce n'est pas négatif, et cela ne correspond à pas ce qui est écrit dans ce document.

D'autre part, le document de présentation anticipe une forte baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Deux remarques à ce sujet. Premièrement, chaque année d'élection majeure, on constate une baisse des mutations immobilières. Nous n'y avons pas échappé. Systématiquement, une fois passée la période d'incertitude électorale, « les affaires reprennent », quel que soit le résultat de l'élection. Il est vraisemblable que nous serons dans ce cas de figure une fois passée la « période critique ».

Votre vision négative des résultats économiques d'une élection qui vous a été défavorable est sans doute à ranger dans le même placard que les prophéties auxquelles les ténors de votre camp se sont livrés à propos de l'évolution des indices boursiers et des taux d'emprunt : la bourse depuis le début de l'année a connu des fluctuations contradictoires mais ne s'est pas effondrée sur la durée des six mois qui nous séparent du 8 mai, mais bien avant cette date. Depuis le 8 mai, la bourse est en hausse constante pour rejoindre son niveau le plus haut de l'année à 3 600 points du CAC.

D'autre part, actuellement, la France emprunte sur du court terme à taux négatifs, et sur du moyen et long terme à des taux parfaitement normaux. Tout ce qui avait été vaticiné à l'époque sur l'effondrement de l'économie suite à l'arrivée des Cosaques au Gouvernement ne tient donc pas debout. Je pense que pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), nous ne devrions pas assister à une baisse drastique.

A propos de cette baisse des DMTO que vous annoncez dans le DOB, vous la calculez par rapport à vos prévisions budgétaires de 2012, où vous aviez estimé une croissance du rendement des DMTO de 6 % par rapport à 2011. C'était une erreur d'estimation liée à l'emballage des DMTO de la fin 2011 dû à une double cause : la fin du prêt à taux zéro, et l'annonce de la fin programmée de la niche fiscale SCCELLIER. Cela vous a conduit à un optimisme excessif pour 2012. En comparant le résultat actuel à celui espéré par un optimisme excessif, on arrive effectivement à une baisse drastique. Néanmoins comparons ce qui est comparable : comparons les réalisations de 2011 à celles de 2012. Nous le ferons une fois que nous en serons sortis.

Enfin, vous évoquez la chute des dotations d'Etat, seule estimation juste de vos prémisses d'analyse. Cette estimation vous permet d'attaquer le Gouvernement qui, selon votre vision des choses, voudrait ruiner les collectivités territoriales. Ce ne sont pas vos termes mais c'est bien leur sens. Je voudrais seulement rappeler deux engagements du candidat SARKOZY lors de sa campagne présidentielle. Premièrement, la réduction des dotations était aussi inscrite dans la campagne du candidat de votre camp qui déclarait dans une interview à l'Elysée le 29 janvier que les collectivités territoriales auraient créé 500 000 postes depuis 10 ans rajoutant, au mépris de la réalité, « sans aucun transfert de

compétences ». Il en concluait la nécessité de réduire les dotations d'Etat pour les collectivités.

Que dire par ailleurs de l'engagement du candidat SARKOZY de diminuer de moitié les droits de mutation ? Quelle prévision budgétaire pourrions-nous faire aujourd'hui si notre prévision de recettes de DMTO se retrouvait amputée de moitié ? Vous souteniez ce candidat : que chacun balaie devant sa porte avant de chercher des boucs émissaires dans le camp d'en face. Au demeurant, nous sommes là pour débattre des orientations budgétaires du Département des Alpes-Maritimes pour 2013, et non pour faire le bilan de l'action d'un Gouvernement installé depuis six mois.

Venons-en au contenu du document de présentation. Je devrais dire l'absence de contenu du DOB, puisqu'il se réduit à un compte rendu de l'exécution du budget 2012, une sorte de point d'étape ponctué à chaque chapitre par un « on continue comme ça », sans indiquer de choix concrets, même si vous avez apporté quelques modifications dans votre propos introductif. A la lecture de ce document, on ne sait pas de quoi sera faite la politique du conseil général des Alpes-Maritimes l'année prochaine.

Par ailleurs vous avancez des comparaisons budgétaires avec les Départements de la même strate, je souhaite évoquer l'une de vos approches statistiques comparatives très judicieusement choisie pour valoriser l'action budgétaire du Département et nous rassurer sur la bonne gestion de nos finances. En page 5 du document, on peut lire : « *Afin de préserver nos capacités d'action pour les exercices à venir, notre collectivité s'est engagée depuis 2011 dans une forte diminution du volume d'emprunt inscrit au budget* ». Ce montant représente à peu près 78 € par habitant au budget primitif, pour une moyenne nationale de près de 118 €.

Soit, notre recours à l'emprunt est limité, mais pourquoi ? Pour quelle raison réelle ? C'est ce que le document se garde bien de rapporter. En fait, notre encours global de dette – je parle bien de l'encours global et non pas du poids de la dette contractée en 2012 – lorsqu'on le rapporte au nombre d'habitants et à l'excédent de fonctionnement, cela n'incite pas vraiment les organismes de crédit à répondre positivement à des demandes supérieures à celles que vous présentez comme raisonnablement suffisantes.

Le Département des Alpes-Maritimes s'est particulièrement endetté ces dernières années. Entre 2009 et 2010, la dette a progressé de 26 % pour atteindre 68 % du budget global, ce qui nous place en troisième position parmi l'ensemble des départements. Et alors que l'endettement par habitant était inférieur à 500 € par habitant en 2000, on doit considérer qu'en 2012, avant le transfert d'encours à NCA, il avait quasiment doublé pour s'établir à plus de 900 € par habitant. Aujourd'hui, après le transfert d'encours à NCA, il dépasse encore les 800 € par habitant, ce qui nous place au sixième rang des départements français.

Dès lors on sait que les établissements de crédit ne sont pas prêts à répondre favorablement à des demandes de financement trop élevées. Vous nous présentez donc cette limitation forcée comme émanant d'une volonté de sage gestion qui serait la vôtre... J'ai envie de citer le fondateur de la philosophie politique occidentale : « *Les hommes prudents savent toujours se faire un mérite des actes auxquels la nécessité les a contraint* ».

Nous savons donc que nos marges de manœuvre sont limitées, peut-être moins que ce que vous laissez entendre, mais nous devons bâtir une politique sur cette base-là, ce qui selon nous, doit amener le Département à se centrer sur ses métiers, à l'exclusion de tout autre financement.

Pour la section fonctionnement, nous sommes dans un budget contraint à plus d'un titre. Nous sommes d'accord avec vous, mais il y a des raisons : un service d'intérêt de la dette important dû à une dette forte et jeune ; une ponction importante en direction de NCA qui fait passer le remboursement en capital de la dette transférée de la section d'investissement à la section de fonctionnement. Ces deux facteurs alourdissent le fonctionnement et grèvent l'excédent de fonctionnement, ce qui vous amène à comprimer le plus possible les dépenses courantes de fonctionnement. La pression est d'autant plus forte qu'il faut essayer de désendetter le Département.

Il en résulte une politique de fonctionnement que l'on peut qualifier par euphémisme d'austère. En politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal. Nous pourrions vous donner acte de la pertinence de cette austérité, à une condition toutefois : se débarrasser définitivement de toute dépense « de prestige », comme, par exemple le sponsoring excessif de sportifs de très haut niveau, pour lesquels notre estime est acquise, mais qui selon nous devraient se contenter de sponsorings privés. Il y a certainement un toilettage à faire de ce côté-là.

Pour ce qui relève de l'investissement, nous devons consacrer une partie de l'excédent de fonctionnement et de nos recettes d'investissement au désendettement et, effectivement emprunter moins que nous remboursons de dette en capital. Au budget primitif 2012 l'annuité de la dette s'élève à 101,65 M€ dont 59,6 M€ de remboursement en capital. Ce même budget primitif proposait de fixer notre prévision d'emprunt à plus de 85 M€. Ce n'est pas de cette façon que le Département se désendettera.

Au regard de ce que je viens de dire, une question pouvait se poser : envisagez-vous de faire de 2013 une année sans crédits d'équipement afin de réduire l'endettement ? Votre intervention liminaire nous rassure sur cette crainte.

Si toutefois tel n'était pas le cas, et qu'il y avait effectivement un budget d'équipement au-delà des investissements contraints, le budget d'équipement devrait selon nous se concentrer strictement sur les programmes départementaux lancés depuis plusieurs années qui correspondent aux compétences du conseil général : le plan de résorption des points noirs pour les routes et le plan collèges.

Sur ces deux plans les affectations de crédits sont en chute libre depuis plusieurs années. Je passe sur les chiffres, tout le monde les connaît. Les baisses sont très fortes : trois fois moins en trois ans sur le développement des infrastructures, et deux fois moins sur les collèges. Le stock restant sur les collèges n'est pas négligeable, si je reprends par exemple l'énumération que vous en avez faite en réponse à mes demandes lors de l'assemblée de décembre 2011 : une douzaine d'établissements à rénover, reconstruire ou construire. Vous avez en outre précisé qu'il y avait deux urgences « à réaliser dans les meilleurs délais » :

Emile Roux et le collège de Pégomas, précisant que « *la pression était plus forte sur l'Ouest du département* ». L'Ouest du département attend des engagements clairs et sans détour de votre part. Vous venez de les prendre. Je souhaite qu'effectivement, on puisse inscrire le début des travaux du collège de Pégomas au budget primitif 2013.

Pour le plan collège et le plan routier, nous demandons une liste précise des équipements dont la réalisation est envisageable d'ici 2015 – ce qui devrait être lisible dans le document de présentation et qui n'y figure pas – ainsi que l'établissement d'un ordre de priorité prévisionnel de manière à sortir du suspens annuel lié à la distribution des équipements à la petite cuillère éventuellement aux « enfants sages »...

Je ne dis pas cela pour être désagréable. « *La critique irrite les hommes mais ne les corrige pas* ». Je ne veux pas vous irriter, mais obtenir des orientations claires que je ne trouve pas dans le document d'orientations budgétaires. Il reste à exprimer notre avis sur les opérations hors programme pour lesquelles nous engageons une partie financière alors que nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage. C'est une question d'opportunité. Je prends deux exemples : le tunnel de Tende, et la LGV Côte d'Azur.

Pour le cas de tunnel de Tende, outre le fait qu'il s'agit d'un traité international et que nous devons nous y plier, c'est aussi et avant tout un projet utile et nécessaire. Le financement en est donc acceptable et souhaitable. Pour le cas de la LGV Côte d'Azur, les choses sont un peu différentes. D'une part, c'est votre ministre, Thierry MARIANI, qui a sifflé la fin de la partie en décembre 2011 en arrêtant la concertation et en demandant à RFF de revoir sa copie. Nous en sommes là, mais c'est bien votre ministère qui a arrêté la concertation et demandé à RFF de tout reprendre à zéro. D'autre part, comment peut-on encore demander la réalisation d'équipements dont nous savons qu'ils dépendent d'un financement massif de notre part, financement que nous aurions bien des difficultés à assumer en ce moment ?

Pour conclure, nous restons dans l'attente de véritables orientations de votre part, notamment sur le sort spécifique des équipements, et singulièrement sur le plan de résorption des points noirs ainsi que sur le plan collèges.

Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci M. VINCIGUERRA. Je serai bref dans mes réponses. Je voudrais d'abord remercier M. VICTOR à qui je vais même proposer une carte de l'UMP dans quelques jours. J'imagine que nous allons bientôt manifester ensemble, puisque je rejoins votre lucidité lorsque vous indiquez que le changement est aux abonnés absents. Les Français l'ont constaté. Il y a tout de même une différence entre vous et nous : vous avez soutenu ce pouvoir que vous dénoncez aujourd'hui avec beaucoup de lucidité et beaucoup de force. Vous avez raison. Je peux vous comprendre quand Jean-Raymond VINCIGUERRA indiquait que quasiment le seul succès de ce Gouvernement était une hausse de la Bourse, et que vous déniez pour votre part la politique de la finance et la course vers une finance que n'avaient pas perçue certains, du moins au printemps dernier. Je comprends aujourd'hui que vous ne vous y retrouviez pas.

Quant à la tonalité des orientations budgétaires, M. VINCIGUERRA, vous avez moins parlé du contexte national que lors des précédentes séances, en tous cas celles qui précédaient le mois de mai où de part et d'autre, il y avait un rappel au contexte national qui vous paraissait à l'époque particulièrement important. Je note aujourd'hui que ce contexte national a beaucoup moins d'intérêt à vos yeux. Nous pouvons comprendre votre réserve à évoquer une situation que vous aurez du mal à éviter de nous faire passer comme catastrophique et calamiteuse compte tenu des décisions qui, aussi contradictoires soient-elles, sont toutes aussi dangereuses pour notre pays.

Quelques mots ensuite à vous M. VICTOR et à vous M. VINCIGUERRA sur votre analyse de la situation et des orientations budgétaires.

Vous avez évoqué notre volonté de continuer à avoir une politique de diminution de nos dépenses. Nous l'assumons et nous la revendiquons. Je ne change pas de discours avant ou après les élections. J'ai toujours eu le même discours. Il faut que les collectivités locales arrêtent leur frénésie de dépenses. L'augmentation des effectifs de la région PACA qui est passée de 1 000 agents à 5 000 aujourd'hui depuis l'arrivée de M. VAUZELLE en 1998 n'est ni sérieuse ni crédible. Il faut un jour que cela s'arrête, puisque c'est toujours le contribuable qui paie.

Le précédent Gouvernement avait demandé une stabilisation des dotations. L'actuel Gouvernement la confirme et annonce qu'il va aller au-delà en 2014 avec une baisse de 5 % qui représentera un effort très important et beaucoup plus fort que ce que nous avons exigé. La différence entre vous et nous, c'est que vous aviez prétendu le contraire à cette même tribune. Tout le monde s'en souvient. Vous dénonciez la stabilisation des dotations. Vous le faites aujourd'hui. La cohérence, c'est de dire avant ce que l'on va faire après. Si les Français vous rejettent aussi massivement et aussi brutalement en 6 mois, c'est parce que vous leur avez menti et que vous les avez trompés.

Pour notre part, nous avons toujours dit que la situation était difficile et qu'elle exigeait des efforts, des adaptations de tous, ménages et collectivités. Vous avez prétendu le contraire et soutenu que demain tout serait merveilleux, que nous allions vivre, une fois SARKOZY chassé, dans un monde idyllique peuplé de pétales de rose, où les salaires seraient augmentés, les retraites prises plus tôt, l'emploi relancé, les dépenses des collectivités augmentées, etc. Bref, nous allions être dans le monde des Bisounours.

Certains, hélas, ont cru vos propos, et le réveil est aujourd'hui cruel, dramatique et épouvantable pour eux. Vous êtes dans le reniement permanent. Ce n'est pas le changement qui est maintenant, mais le reniement. Cela vous choque et vous place en grande difficulté au niveau du parti socialiste. Je comprends que vous préféreriez parler de la situation locale plutôt que de la situation nationale, mais tout est extrêmement lié.

Je tiens à apporter également deux précisions techniques. En ce qui concerne la dette, merci M. VINCIGUERRA d'avoir salué les efforts accomplis par cette majorité depuis 4 ans pour réduire la dette. Vous avez-vous-même indiqué que notre département était passé du troisième au sixième rang, dans un contexte difficile de crise. Vous avez noté que nous avons

eu une augmentation de la dette en 2009. C'est vrai. Nous avons eu un effondrement des droits de mutation (120 M€ de moins en 2009) et nous nous sommes engagés dans le plan de relance pour soutenir l'emploi et maintenir les investissements. Je note, et vous l'avez dit vous-même, que nous avons reculé dans le classement des départements endettés. C'est mon objectif, et nous le poursuivons. Pour rafraîchir une mémoire qui aurait pu être défaillante, je rappelle que le premier département de France est dans ce domaine celui de la Corrèze. Nous voyons donc bien où a conduit, dans un petit département comme celui de la Corrèze, la gestion qui est aujourd'hui en place au sommet de l'Etat

Quant aux transferts, vous avez évoqué, M. VINCIGUERRA, deux points contradictoires. Vous dites que nos dépenses sur les infrastructures routières ont été divisées par trois. Vous avez omis de préciser que la Métropole avait repris à peu près la moitié de ces investissements. Vous avez cité le chiffre de 2012 qui intègre cette reprise. Les investissements de la Métropole sont maintenant financés par une dotation de fonctionnement. Je ne dis pas que ce n'est pas un problème comptable. Si nous voulons faire des comparaisons, il faut le faire de manière honnête : nous ne sommes plus dans le même périmètre. Nous payons aujourd'hui des dépenses d'investissement au travers d'une dotation de fonctionnement. J'ai entendu, M. VICTOR, que vous parliez de collectivités sous tutelle. Le conseil général n'est sous tutelle de personne. Je ne suis sous tutelle de personne, et vous le savez bien. L'indépendance du conseil général sera affirmée, réaffirmée et défendue. Nous n'avons pas besoin de votre aide pour cela.

Sur les dépenses de fonctionnement, cela s'est fait à l'euro près, dans une négociation très claire et transparente. Nous avons transféré 28 M€ de dépenses d'investissement sur les routes, au profit de la Métropole, comme la loi nous y invitait. Nous avons transféré 243 agents et les moyens de fonctionnement associés pour un montant de 15,8 M€. Nous avons aussi transféré, comme la loi nous y obligeait, la partie de la promotion économique internationale au travers de Nice Côte d'Azur. Tout cela constitue une somme à laquelle s'ajoute l'annuité de la dette transférée à la Métropole (171,5 M€). Vous avez ainsi cette dotation qui pèse il est vrai comptablement sur le fonctionnement pour environ 50 M€, mais qui n'induit pas 1 € de plus à la charge du conseil général. Ce sont en effet des dépenses que nous n'assumons plus, notamment dans la section d'investissement. La nuance est de taille M. VINCIGUERRA.

Pour le reste, vous indiquez qu'il faut diminuer les dépenses de sponsoring. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion. Nous n'en avons qu'une. Le seul sponsoring sportif de haut niveau que nous accordons concerne Jean-Pierre DICK, qui va d'ailleurs s'engager dans le Vendée Globe dans quelques jours. Je lui souhaite beaucoup de succès. C'est une somme bien modeste par rapport au retour que nous pouvons en avoir, avec un engagement de sa part auprès des collégiens. Il ne s'agit pas de sponsoring à hauteur de millions d'euros. C'est une somme très modeste.

Si vous faites allusion aussi à l'engagement que nous avons eu pour nos champions olympiques, je le revendique. Ce n'est pas cela ? C'est mieux puisque j'avais cru noter dans le discours du Président de la République qu'il ne devait désormais plus y avoir de notes à

l'école, de devoirs, etc. Si tout ce qui s'assimile au mérite peut choquer ou gêner l'idéologie soixante-huitarde qui anime encore certains et qui souffle sur l'esprit du Gouvernement, peut-être en aviez-vous après les médaillés olympiques que nous n'aurions pas dû soutenir. Nous sommes au contraire fiers d'avoir soutenu nos médaillés olympiques. Cela a coûté plus que prévu, mais c'est qu'il y a eu plus de résultats. De la même façon, nous soutenons les élèves obtenant une mention très bien au bac. Peut-être l'année prochaine les mentions seront-elles supprimées et les diplômes tirés au sort pour qu'il n'y ait pas d'inégalité. C'est peut-être votre projet, mais ce n'est en tout cas pas le nôtre.

Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons notre politique de réduction des dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement. Vous utilisez des comparaisons très malhonnêtes. Notre assemblée s'était engagée en 2004 dans une politique très forte de rattrapage des investissements avec le plan Collèges Avenir, avec le plan de résorption des points noirs routiers, avec le plan de sécurité et la construction de 14 gendarmeries et 12 commissariats. Ces investissements majeurs sont pour la plupart derrière nous. Nous avons notamment terminé le plan sécurité, à part peut-être sur Carros. Nous l'avons réalisé à 95 %. De même, nous avons réalisé le plan Collèges Avenir à hauteur de 70 %, ainsi que le plan Routes. L'effort massif consenti pendant 5 ans sur les investissements nous a placés à un niveau deux fois supérieur aux Départements de la strate.

Aujourd'hui, nous sommes dans la moyenne, puisque nous sommes parmi les Départements millionnaires le sixième Département de France en matière d'investissement. Nous avons toujours cette forte capacité d'investissement. Vous feignez de l'ignorer, mais elle est présente au travers de grands chantiers. Vous êtes d'ailleurs peut-être le plus mal placé, M. VINCIGUERRA, pour ne pas mesurer l'importance des investissements déployés dans le secteur territorial que vous représentez, même si vous êtes d'abord un élu départemental soucieux de tous les investissements. La pénétrante Cannes Grasse, qui représente un investissement de 85 M€, est en chantier. La pénétrante de la Siagne l'est également. Le commissariat de Grasse a été réalisé, le centre de secours de Grasse, demain le soutien au funiculaire : ce sont des dossiers majeurs.

Nous voyons donc bien que notre Département est moteur sur tous les grands investissements. Il continuera de l'être, puisque c'est notre volonté et le souhait de la majorité, tout cela dans une bonne gestion. Contexte très difficile, choix de modération fiscale, effort sur les dépenses de fonctionnement, maintien de l'effort sur l'investissement : voilà nos orientations. Vous ne les partagez pas. Je le regrette pour vous. Merci en tout cas à la majorité pour sa confiance sur ces orientations.

Nous allons clore le débat. Il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires. Je passe la parole à Mme GIUDICELLI pour nous présenter la décision modificative n° 1.

## **2. DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2012**

**Mme GIUDICELLI**.- Merci M. le Président. Ce projet de décision modificative (DM) pour 2012 s'élève à 8,2 M€ en dépenses et en recettes réelles. Les dépenses d'investissement : moins 1,5 M€. La présente DM1 ne comporte aucune nouvelle dépense ni

nouvelle recette pour la section d'investissement en dehors de la reprise du résultat 2011 et d'opérations financières. Le remboursement du capital de la dette est diminué à hauteur de 1,5 M€.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 9,7 M€. 4 M€ supplémentaires sont prévus au profit du RSA, ainsi qu'une augmentation de notre participation au fonds de péréquation des DMTO à hauteur de 3,45 M€. S'y ajoutent 600 000 € correspondant au reversement à la fondation Gastaldy des sommes encaissées pour son compte par le Département. Ce montant est d'ailleurs également prévu en recettes.

Les transferts de ressources à la Métropole sont abondés de 5,6 M€. Ils sont entièrement financés par la diminution des intérêts de la dette à hauteur de 4,1 M€ et par la diminution du remboursement du capital de la dette en section d'investissement.

En recettes, l'équilibre de cette DM est réalisé par la reprise en recettes de fonctionnement de l'excédent cumulé 2011 à hauteur de 20,6 M€. Cet excédent est en partie affecté à la diminution du montant prévisionnel des recettes pour 13 M€. Les recettes de TIPP « RSA », ayant fait l'objet d'un trop perçu sur les acomptes versés par l'Etat, sont diminuées de 7 M€. Les recettes provenant des établissements d'hébergement des personnes âgées sont réduites de 6 M€ suite au calcul du reste à charge pour le Département en 2012.

En ce qui concerne les opérations financières, nous avons : l'inscription d'opérations comptables relatives au Campus STIC et à la SAEM SACA ; la modification de la durée d'amortissement des subventions d'investissement versées ; l'octroi de subventions ; la prolongation de la durée des conventions signées avec certains établissements habilités à l'aide sociale ; l'admission en non valeur des créances irrécouvrables.

Pour les transferts effectués, en investissement, pour ce qui concerne l'action sociale, une diminution de 250 000 € est proposée. Elle concerne principalement le plan Alzheimer diminué au profit de l'appel à projet santé, au vu du rythme de mandatement sur ces deux programmes à mi-septembre. La mission infrastructures routières connaît un ajustement d'1,05 M€, essentiellement sur le programme points noirs en raison là aussi du rythme d'avancement des opérations.

La mission aménagement et développement du territoire présente une augmentation de 5,1 M€ au profit de la politique logement abondée de 2,25 M€, et des crédits en faveur de la solidarité territoriale augmentés de 4 M€. Des ajustements sont par ailleurs effectués sur les politiques « développement durable et environnement » pour 900 000 € et « transport multimodal » pour 400 000 €.

Les crédits relatifs à la mission fonctionnement de l'administration sont réduits de 2,6 M€. Le remboursement du capital de la dette est réduit de 1,5 M€, les travaux et l'entretien des bâtiments de 800 000 €, et l'équipement pour l'administration de 300 000 €.

La mission actions éducatives, sportives et culturelles fait l'objet d'une diminution de 2,7 M€ en raison de la baisse des prévisions de mandatements relatifs au Campus STIC.

En fonctionnement, la mission action sociale bénéficie d'un abondement de 5,7 M€ répartis de la manière suivante :

- 4 M€ sont ajoutés à la politique RSA pour prendre en compte l'évolution du nombre d'allocataires. En août 2012, nous comptons 21 625 allocataires contre 20 818 en août 2011 ;
- un abondement de 0,35 M€ est prévu au profit de l'aide aux personnes handicapées. 2 608 personnes bénéficiaient de la prestation compensatoire au handicap en août 2012, contre 2 446 en janvier 2012 ;
- concernant la politique enfance, la prévision annuelle est en augmentation de 1,5 M€, notamment au titre des assistantes familiales.

La mission fonctionnement de l'administration est quant à elle abondée globalement de 100 000 € : l'action en faveur du personnel est abondée de 0,5 M€, et les frais d'entretien et travaux dans les bâtiments de 0,2 M€. La politique gestion financière est réduite à hauteur de 0,65 M€.

Les transferts de ressources à la Métropole sont ajustés à hauteur de 5,6 M€ : 2,9 M€ au titre du remboursement de la part en capital de la dette transférée ; 300 000 € pour un ajustement de dotations de compensation suite à l'évaluation effectuée par la CLECT ; 2,4 M€ correspondant aux intérêts de la dette payés par la Métropole en novembre et décembre 2012.

La mission développement des infrastructures routières est abondée de 900 000 €. La mission aménagement et développement du patrimoine diminue pour sa part de 1,5 M€ compte tenu de l'ajustement de la participation du Département au syndicat mixte du Mercantour qui passe de 95 % à 49 %.

Enfin, la mission actions éducatives, sportives et culturelles diminue de 1,06 M€ au regard de l'état d'avancement des différents programmes en faveur de la jeunesse.

Voilà la décision modificative que nous vous proposons d'adopter pour 2012.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Juste deux mots : les dépenses de sponsoring concernaient effectivement Jean-Pierre DICK, Andros, la Louis Vuitton Cup, les Class America. C'est ce genre de choses sur lesquelles j'aimerais que nous soyons un peu plus modestes.

Quant au fait que le canton qui m'a élu bénéficie d'une certaine sollicitude à venir, cela signifie que ce canton avait d'importants besoins avant que je sois élu. De plus, il y a sur ce canton un conseiller général qui a su faire remonter les besoins auprès de vos services et qui a su organiser des consensus sur le terrain ce qui, croyez-moi, n'est pas facile.

Passons à la DM1. Je félicite ma collègue Mme GIUDICELLI qui a rapporté cette DM1 de manière concise, complète et neutre. Je serai sans doute beaucoup moins neutre.

Le budget 2012 de notre collectivité a été voté à hauteur de 1,351 milliard d'euros. Cette année, on cherche en vain les nouvelles recettes de fonctionnement pour la DM1.

Aucune nouvelle recette. En revanche, la liste des diminutions des recettes surévaluées au budget primitif est longue : - 7 M€ de TIPP, - 582 000 € environ de compensation de TP, - 6 M€ de recouvrement d'aides sociales sur les établissements de personnes âgées.

Sur les 7 M€ de TIPP qui font défaut, rappelons que le précédent Gouvernement, le vôtre, et sa majorité, avaient décidé d'asseoir le financement du RSA sur le volume des produits pétroliers vendus. Or, avec l'augmentation du coût du pétrole et la crise économique, les ménages regardent à deux fois avant de faire un plein, tandis que le nombre de personnes en difficulté ne cesse de progresser.

Sur les près de 600 000 € de compensation de TP qui manquent à l'appel, comment ne pas évoquer ici la réforme de la fiscalité locale que, là encore, le précédent Gouvernement et sa majorité ont mise en place en 2010 ? En transformant la TP en dotation, que vous vous êtes empressé de geler pour 3 ans, nous en voyons les conséquences aujourd'hui.

Sur le défaut de recettes de 6 M€ sur le recouvrement d'aides sociales sur les établissements de personnes âgées, on peut s'étonner. Vous aviez mis en œuvre en 2010 et 2011 une expérience généralisée ensuite en 2012. Il s'agissait pour le Département de ne plus faire l'avance aux établissements, mais de ne payer que le « reste à charge ». Cette mesure devait, je cite le budget primitif, « offrir au Département, une garantie de prise en compte des recettes en temps réel, accélérer très sensiblement le recouvrement de ces recettes ». Dès 2011, le différentiel était de moins 3,5 M€. Cette année, qui est celle de la généralisation de l'expérience, le différentiel est de moins 6 M€ ! Il est parfois des expériences dont les résultats échappent à leurs auteurs, et il semble que ce soit le cas ici. Il est vrai que si l'on ne tente rien, on n'obtient rien. Or là, ce n'est pas vraiment une réussite.

Quoi qu'il en soit, la DM1 s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 8,2 M€, ce qui n'est pas un miracle. Le fait qu'une DM1 de faible montant soit le signe de bonnes prévisions budgétaires est tout à fait discutable pour cette année.

Revenons donc à nos 8,2 M€. Vous nous présentez des dépenses nouvelles, toutes liées aux réformes du précédent Gouvernement : + 4 M€ pour le RSA ; + près de 3,5 M€ de compléments au fonds de péréquation des DMTO ; + 5,6 M€ de transfert de ressources à la Métropole, compensés par la diminution de 4,1 M€ d'intérêts et de 1,5 M€ de capital. Nous arrivons à un total de dépenses nouvelles de fonctionnement supérieur aux recettes de fonctionnement, ce qui vous a amené à faire des transferts de poste à poste, et ce qui est mauvais signe.

Reprenons votre présentation par missions. Que note-t-on ? + 5,4 M€ sur l'action sociale, soit 1,1 % de plus qu'au budget primitif. + 2 M€ sur l'aménagement du territoire, correspondant à 0,8 % de plus qu'au budget primitif. + 6,6 M€ sur la Métropole, soit 12,8 % de plus que lors des prévisions budgétaires. Nous voyons tout de suite où vont vos priorités.

Allons un peu dans le détail. L'action sociale, compétence première du Département, correspond au budget primitif à 53 % de nos dépenses réelles. Ce chiffre est à comparer aux 63 %, moyenne des départements de plus d'un million d'habitants. Nous sommes donc bien en

dessous. La crise nous aurait-elle épargnés ? A moins qu'il ne s'agisse des résultats de la lutte acharnée contre la fraude aux aides sociales ? Hélas, et malgré vos récentes déclarations dans la presse sur les économies de 7,2 M€ réalisées par le Département sur le RSA, nous sommes dans l'obligation de voter aujourd'hui, sous la pression des difficultés économiques et du nombre de bénéficiaires du RSA, une augmentation de 5 M€ des allocations versées.

Les explications en commission des finances sur les économies réalisées, dont on ne retrouve, à notre grand étonnement aucune trace en recette budgétaire, mérite d'être rapportées ici. Les 7,2 M€ correspondent en fait à des « anticipations de fraudes ». Je voudrais vous dire solennellement ici que s'il est tout à fait de votre devoir et de votre responsabilité de poursuivre les fraudeurs et de contrôler les dossiers, comme le font tous les Départements de France, nous sommes tout à fait d'accord pour rechercher la fraude, mais nous sommes moins d'accord pour faire de la communication stigmatisante sur ce sujet. Vous nous obligeriez en y mettant un terme. Par contre, nous sommes tout à fait preneurs d'une démarche de projet accompagnée de bilans et d'orientations fondées sur ces bilans.

Pour le reste, comme je l'ai souligné, la mission aménagement du territoire se voit globalement dotée de 2,1 M€ de plus, essentiellement au bénéfice de la politique du logement, en progression de 4,7 M€. C'est assez heureux au regard des besoins, mais cela reste très insuffisant comparé aux 36 M€ du budget primitif 2010 et aux 40 M€ de 2009.

Enfin, la Métropole. Vous aviez inscrit 51,6 M€ au budget primitif. Nous sommes arrivés aujourd'hui à une inscription de 58,2 M€ soit 6,6 M€ de plus, c'est-à-dire tout de même 80 % des crédits disponibles pour cette DM1 (8,2 M€). Cette augmentation par rapport au budget primitif nous semble marquer le signe d'une sorte de choix de préférence.

Les points noirs routiers, inscrits au budget primitif à hauteur de 13,2 M€ baissent de 9 % en DM, alors que la politique hors programme inscrite pour un montant de 11,3 M€ au budget connaît une progression de 11 %, dépassant pour la première fois la politique pluriannuelle de résorption des points noirs routiers. La priorité est donnée maintenant aux opérations hors programme, par rapport aux points noirs routiers. Il y a pourtant du stock sur les points noirs routiers.

Ce ne sont pas les orientations budgétaires pour 2013 que vous nous avez présentées qui sont en mesure de nous rassurer. Vous nous avez mis dans l'ambiance : « *les recettes dont disposera le Département seront en baisse* ». Vous évoquez le projet de loi de finances 2013 sans rappeler les réformes évoquées plus haut dans mon propos. Outre, la crise économique, à quel Gouvernement devons-nous l'étranglement financier des collectivités locales, et localement, les 998,9 M€ d'encours de dette, si ce n'est à vous et votre majorité ?

Par ailleurs, il est cocasse de voir vos prévisions budgétaires basées sur des sources ADF, alors que notre Département ne payant plus ses cotisations depuis 2009 vient d'être définitivement radié des membres de l'Association des Départements de France à l'unanimité de sa dernière assemblée ordinaire.

Pour conclure sur le sujet de la DM1, et pour les raisons que je viens de tenter

d'exposer, nous ne pouvons pas approuver la DM1. Elle vient corriger à la marge un budget auquel nous nous sommes déjà opposés. De surcroît, elle constate bien trop d'erreurs d'appréciation contenues dans ce budget primitif.

A votre grande surprise, nous voterons donc contre.

**M. Le Président.**- La surprise est modérée M. VINCIGUERRA. Y a-t-il d'autres interventions ? Bien. Je vais simplement apporter quelques éléments de réponse à ce que vous venez de dire.

Cette DM1 s'élève à 8,2 M€ en dépenses et en recettes réelles. Par rapport au budget qui dépasse 1,3 milliard d'euros, c'est un ajustement tout à fait minime et marginal. Il vous faut beaucoup d'imagination pour développer une analyse aussi pointue vis-à-vis de sommes aussi modestes. Nous sommes face à des ajustements ponctuels. Je souhaite cependant relever quelques points.

Le budget d'1,3 milliard d'euros est basé sur des prévisions. Sur la TIPP, nous avons eu au cours de l'année l'indication qu'il y avait un trop perçu sur les acomptes versés par l'Etat. Nous en tenons compte dans un souci de transparence budgétaire. Sur les recettes provenant des personnes âgées, il y a une adaptation par rapport à la réalité des recettes perçues.

En ce qui concerne la Métropole, vous faites preuve de la même mauvaise foi que précédemment. Je vois bien l'idée que vous voulez instiller. Cette DM1 prend en compte la négociation que nous avons eue sur le transfert de la dette qui n'était pas prévu initialement. Lors du budget primitif, la CLECT ne s'était pas encore réunie. Nous avons fait une estimation, mais nous n'avons pas conduit de négociations avec la Métropole qui n'existait même pas, puisqu'elle a été créée au 1<sup>er</sup> janvier. Nous avons fait une estimation des montants de transferts qui ont évolué au gré de l'examen par la CLECT, mais qui n'ont pas augmenté. Je veux le souligner.

Les transferts de ressources à la Métropole sont ajustés à hauteur de 5,6 M€. 2,9 M€ au titre du remboursement de la part en capital de la dette transférée. Cela se fait donc à l'euro près. La dette que nous transférons à la Métropole était auparavant à la charge du Conseil général. Sur la période de transfert, c'est-à-dire sur les deux derniers mois de l'année, ou sur le dernier mois, c'est la Métropole qui paiera les intérêts du capital, et nous lui remboursons. Cela se fait à l'euro près, à euro constant, et ces dépenses étaient auparavant à notre charge. Il s'agit donc d'un ajustement comptable totalement neutre. Il y a le même montant, 2,4 M€, pour les intérêts de la dette. Sur les 5,6 M€, 5,3 M€ sont très précisément liés à la dette. 0,3 M€, c'est-à-dire quasiment rien par rapport à la négociation initiale, sont liés à l'évaluation faite par la commission d'évaluation de transfert des charges, présidée par la Présidente de la Chambre régionale des comptes.

Par rapport à notre prévision en début d'année où nous ne maîtrisons pas grand-chose, puisque la Métropole n'existait pas encore, nous avons au final 300 000 € d'écart. C'est assez modeste. Quand vous dites qu'il y a une augmentation de 12 % pour la Métropole, je

comprends bien l'arrière-pensée politique qui vous anime et qui consiste à dire que l'on transfère les ressources du Conseil général à la Métropole. Nous transférons à l'euro près les compétences transférées, sans aucune générosité particulière. Nous l'avons fait dans le cadre d'une négociation où il y avait assez peu de latitude sur le fonctionnement, et où il y en avait un peu plus sur l'investissement. Nous avons trouvé avec Christian ESTROSI un compromis sur l'investissement qui me paraît à la fois satisfaisant pour le conseil général et pour la Métropole.

Sur l'investissement, si nous avons appliqué les termes de la loi en cas de désaccord entre les deux collectivités, en matière d'investissement, la règle aurait été de se baser sur les cinq derniers comptes administratifs sur les routes. Cela aurait englobé des années où l'investissement, comme vous l'avez rappelé précédemment, était très élevé. Nous aurions ainsi dû transférer sur l'investissement autour de 45 à 48 M€. Nous en transférons 28. Vous voyez que nous sommes très loin de la marge supérieure à laquelle nous aurions été contraints si nous n'avions pas trouvé un accord global.

Pour le reste, nous transférons 243 agents. Il y a une comptabilité très précise sur les rémunérations. Nous transférons aussi les charges de fonctionnement qui étaient liées à ces agents. Nous transférons du carburant qui était consommé par les véhicules transférés. Une évaluation était sur ce point inévitable, puisque nous avons une Direction des routes qui avait une compétence sur tout le territoire départemental. Il était difficile de déterminer ce qui était consommé sur le périmètre de la Métropole et en dehors de ce périmètre. Nous y sommes relativement bien parvenus au regard des conclusions de la CLECT. Depuis, l'arrêté a été signé par le Préfet. Les choses se sont faites de façon transparente, et non au détriment du Conseil général, soyez rassuré.

Sur la fraude, que dire ? Je sais que cela vous horripile que nous luttons contre la fraude sociale. Nous continuerons de lutter contre la fraude sociale et nous le ferons avec beaucoup de détermination. C'est l'honneur du Département des Alpes-Maritimes d'être le seul département de France à avoir mis des procédures aussi élaborées pour lutter contre la fraude sociale. Nos concitoyens ne supportent plus que le fruit de leur travail, de leurs impôts, de leurs cotisations soit détourné à des fins illégales. Frauder au RSA, même pour 100 €, c'est voler. Si vous avez une mansuétude pour ces comportements, nous n'en avons pas, et nous continuerons de ne pas en avoir. C'est sans doute une ligne de fracture très forte entre vous et nous. Pour nous, la lutte contre la fraude sociale est une mesure de justice sociale qui doit s'appliquer. Pour que les politiques de solidarité qui sont financées par l'impôt puissent durer dans notre pays, il faut que la collectivité publique démontre que nous luttons contre la fraude.

Dire que pour quelqu'un qui fraude au RSA pour 8 000 €, on peut passer l'éponge et ne pas regarder parce qu'il s'agit d'une petite somme, excusez-moi ! Quelqu'un qui déclare qu'il ne travaille pas alors qu'il a une double activité, quelqu'un qui déclare qu'il est parent isolé alors qu'il vit en couple avec quelqu'un qui a des revenus très élevés, c'est de la fraude, et il faut la combattre ! Je vais vous donner les chiffres, puisque vous faites semblant de ne pas comprendre. En 2011, il y a eu 5,4 M€ d'économisés grâce à des contrôles visant à rejeter l'ouverture de droits au RSA pour des personnes qui faisaient de mauvaises déclarations. Bien

évidemment, ce n'est pas une recette qui rentre, mais si nous n'avions pas fait cette politique, nous aurions eu 5,4 M€ de dépenses supplémentaires.

Nous avons donc une action beaucoup plus déterminée sur l'ouverture de droits. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, 378 demandeurs originaires de l'Union Européenne ont ainsi été contrôlés, et leurs demandes de RSA ont été rejetées. 192 demandes rejetées de ressortissants étrangers hors Union Européenne, et 3 069 personnes se déclarant travailleurs indépendants dont la demande a été rejetée. Vous avez ainsi près de 3 700 refus d'ouvertures de droits qui ont été prononcés. Vous avez également, en 2012, 1 163 suspensions des droits pour non respect des obligations des contrats d'insertion, soit une moyenne mensuelle de 145 suspensions. Quant à la lutte contre les fraudes, 118 plaintes ont été déposées par le Conseil général au cours de l'année 2012. Depuis le mois de mai 2012, il existe une procédure d'amende administrative. La commission qui a en charge l'examen du montant de ces amendes s'est réunie à la fin du mois de septembre, et 28 dossiers d'amende administrative ont été présentés. La commission a émis des pénalités s'échelonnant entre 305 € et 405 €.

Vous le constatez, nous avons donc une politique extrêmement forte. Sur les fraudes détectées, cela représente 1,8 M€. Sur les refus d'ouverture de droits ou de suspension, il s'agit de 5,4 M€. Ce n'est pas autre chose, c'est de l'argent public gaspillé qui va à des fins qui ne sont pas prévues. Des personnes qui demandent un dossier de RSA sur la base de fausses déclarations ou de déclarations erronées n'ont pas le droit d'avoir le RSA. Ce sont bien des fraudeurs lorsqu'ils fournissent des éléments erronés sur leur situation. Ils n'ont pas encore commis la fraude, mais ils s'appêtent à la commettre sur un dossier de déclaration. Ce qui est d'ailleurs une grave erreur initiale du RSA, c'est qu'il repose sur une déclaration, et non sur pièces. Le dossier de RSA se base uniquement sur la bonne foi des personnes qui le demandent. Nous n'avons l'opportunité de demander des pièces que lorsque nous nous penchons sur l'examen individuel du dossier. C'est ce que fait la brigade anti-fraude aujourd'hui et c'est ce que nous continuerons de faire.

Je comprends que cela vous gêne, assumez-le. C'est une différence que l'on peut qualifier, d'idéologique. Vous considérez que frauder aux allocations sociales ce n'est pas grave. Je considère pour ma part que la fraude sociale est tout aussi grave que la fraude fiscale et tout aussi insupportable pour ceux qui travaillent et qui en ont assez de payer pour ceux qui reçoivent indument le fruit de l'allocation.

**M. VINCIGUERRA.**- M. le Président, vous êtes libre d'interpréter mes propos, mais non de les déformer à ce point. J'ai clairement indiqué, et vous pouvez considérer qu'il s'agit d'un changement d'orientation de notre part, mais je vais m'en expliquer : « *Je voudrais vous dire solennellement ici qu'il est tout à fait de votre devoir et de votre responsabilité de poursuivre les fraudeurs et de contrôler les dossiers* ». C'est ce que j'ai dit. Je ne suis pas dans une logique idéologique consistant à dire que la fraude n'est pas grave. Je pense que la fraude est grave, et que par conséquent, il faut la rechercher.

Vous venez de faire un compte rendu neutre des résultats. Nous en sommes d'accord, et c'est ce que j'ai demandé. Nous demandons une démarche de projet accompagnée de bilans, comme vous venez de le faire, et d'orientations fondées sur ces bilans. Je pense que

nous le ferons. En revanche, je vous reproche de greffer sur cette recherche de fraude une communication stigmatisante. C'est inutile. Je pense que les faits suffisent à eux-mêmes et parlent suffisamment.

J'ai pour ma part eu un certain nombre de demandes de la part de citoyens qui venaient de vendre un commerce de manière tout à fait correcte, qui se retrouvaient sans ressources, et qui me demandaient d'intervenir pour leur faire obtenir un RSA. Bien évidemment, j'ai refusé. J'en ai entendu d'autres, dire : « je ne veux pas travailler ». Dans ce cas, si tu ne veux pas travailler, tu ne demandes rien. C'est ma position.

La position du groupe a évolué puisque nous étions centrés sur une communication stigmatisante. Voyant que maintenant, vous êtes à même de produire des bilans, nous disons ce que nous pensons, à savoir que le contrôle de la fraude est une bonne chose, mais que nous ne nous associons pas à une communication stigmatisante à ce propos. C'est tout.

**M. Le Président.**- Tout est dit dans cette expression « communication stigmatisante ». Il n'y a pas de communication stigmatisante. La communication est simple : ceux qui fraudent seront sanctionnés. Ils passaient avant au travers des mailles du filet. Aujourd'hui, 118 plaintes ont été déposées. Une condamnation au tribunal correctionnel est intervenue début septembre avec une peine assez lourde, c'est-à-dire avec plusieurs mois de prison avec sursis et une amende très élevée. C'est une sanction exemplaire. Je considère que l'exemplarité de la sanction est le meilleur moyen de dissuasion, aussi bien en matière de délinquance qu'en matière de fraude.

Les sanctions ne sont pas stigmatisantes, sauf pour ceux qui ont fraudé. Ceux qui fraudent doivent savoir qu'ils seront débusqués et sanctionnés. Ce n'est pas une communication stigmatisante pour les allocataires du RSA, au contraire. C'est une mesure qui garantit que le versement d'une allocation est justifié. Beaucoup de nos concitoyens en doutent aujourd'hui en raison de la fraude et des détournements. Garantir que ceux qui perçoivent aujourd'hui une allocation l'ont à bon escient, parce qu'ils le justifient, parce qu'ils en ont besoin et parce que le fruit de la solidarité est dirigé là où il est le plus nécessaire, je pense que c'est une communication qui n'est pas stigmatisante mais qui est au contraire bénéfique. Elle garantit que les vrais allocataires bénéficient légitimement de la solidarité, et elle stigmatise en effet ceux qui fraudent. Nous continuerons de stigmatiser et de sanctionner ceux qui fraudent.

Je vous propose à présent de passer au vote sur la DM1.

*La décision modificative n° 1, mise aux voix, est adoptée à la majorité (opposition du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste).*

### **3. BUDGETS ANNEXES - DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR 2012**

**Mme GIUDICELLI.**- Je ne vais pas redonner tous les chiffres des budgets annexes, puisque nous les avons étudiés en commission des finances.

Commençons par le laboratoire vétérinaire qui fait apparaître un excédent en section d'investissement fin 2011, repris en recettes en DM1, ainsi qu'un déficit de fonctionnement, également repris en dépenses.

Le CICA affiche fin 2011 un déficit de la section d'investissement couvert par l'excédent de fonctionnement. Aucune dépense ni recette nouvelle n'est prévue à la présente DM.

Pour le parking SILO, la DM1 est composée de la reprise des excédents 2011 de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, respectivement en recettes d'investissement et en recettes de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement du budget annexe sera reversé au budget principal.

Pour les 3 autres budgets – celui du port de Villefranche-Santé, celui du port de Nice et celui des ports en gestion concédée –, nous avons un déficit de la section d'investissement fin 2011, couvert par l'excédent de fonctionnement. Le solde d'excédent de fonctionnement est reversé au budget principal.

Quant au budget annexe du cinéma Mercury, c'est exactement la même chose. Il affiche un déficit de la section d'investissement couvert par l'excédent de fonctionnement. La section de fonctionnement prévoit 14 000 € de dépenses supplémentaires relatives au personnel. Une subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de 9 000 €. Voilà M. le Président.

**M. Le Président.**- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ces budgets annexes ?

**Mme GIUDICELLI.**- Je précise qu'il y a eu un vote favorable de M. CONCAS et de M. MOTTARD pour le groupe socialiste, radical et écologiste. Ils sont même prêts à voter le budget du CICA, sous la condition expresse que soit communiquée l'information concernant l'avancement de ce dossier. Pour les autres, l'avis est favorable sur tous les budgets, à l'exception de celui du CICA.

**M. Le Président.**- D'accord. Nous n'avons pas d'éléments nouveaux. Nous les aurons d'ici la fin du mois. La promesse de vente tient jusqu'à la fin de l'année. Nous le saurons au moment du budget primitif. Disons qu'il n'y a pas d'information favorable à ce stade. Il reste encore 2 mois.

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du CICA, mis aux voix, est adopté à la majorité (opposition du groupe communiste).*

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du cinéma Mercury, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du port de Nice, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du port de Villefranche-Santé, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe des ports en gestion concédée, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le projet de décision modificative n° 1 pour le budget annexe du parking SILO, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

#### **4. RENOUELEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**Me BECK.**- Le Conseil général dispose aujourd'hui de 2 lignes de trésorerie de 20 M€ et 15 M€ auprès de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur et de la Société Générale. La ligne de trésorerie de 15 M€ arrive à son terme au début du mois de décembre prochain. Bien que la loi n'en fasse pas l'obligation, il a été procédé à une consultation qui a permis de recevoir une proposition de la Société Générale, mais pour 7,5 M€ seulement, soit 50 % du volume sollicité. Il a été demandé par le Département, auprès de la Banque Postale, un concours complémentaire de manière à pouvoir atteindre cette ligne de 15 M€ souhaitée.

Il vous est donc proposé, à la fois de donner un avis favorable à l'ouverture de cette ligne de trésorerie de 7,5 M€, et d'autoriser le Président à signer au nom du Département tout document se rapportant à cette opération dont les caractéristiques sont jointes en annexe du rapport. Il sera naturellement rendu compte, à la clôture de l'exercice, de l'utilisation de cette ligne de trésorerie.

**M. Le Président.**- Y a-t-il des interventions ? M. TUJAGUE.

**M. TUJAGUE.**- Je serai bref M. le Président. Jacques VICTOR l'a évoqué précédemment. C'est tout à fait significatif de l'attitude qu'ont aujourd'hui les banques à l'égard des collectivités. Nous savons pourquoi. C'est un choix politique de fond. Ce qui nous surprend, c'est que vous vous en accommodiez sans grand problème. Bien-sûr, vous essayez de relancer, mais vous vous accordez de cette situation. Je pense qu'il faudrait quand même que nous réagissions, malgré tout ce que vous avez expliqué. Où allons-nous en matière de financement des collectivités, et notamment des investissements ?

Il s'agit là d'une ligne de trésorerie, mais la même situation touche les collectivités en ce qui concerne les investissements, en tous cas pratiquement la même puisque ce sont les mêmes raisons, c'est-à-dire l'absence de fonds propres suffisants pour les banques qui, entre parenthèses, ont reçu au cours des quelques derniers mois, au niveau européen, pratiquement 3 000 milliards d'argent frais pour financer l'économie européenne.

**M. Le Président.**- C'est un point important. Toutes les collectivités, partout en France, qu'elles soient communales, départementales ou régionales, sont confrontées à ce problème qui pour l'instant ne trouve pas de réelle réponse. J'attends du Gouvernement qu'il

apporte là aussi des actes conformes à ses paroles, puisqu'on nous a annoncé une banque publique d'investissement, mais qui ne concerne hélas pas les collectivités locales. Elle concerne la fusion d'OSEO, du fonds stratégique d'investissement et de la Caisse des Dépôts, sur la partie entreprise, pour un montant de 40 milliards d'euros, ce qui est à l'euro près ce que faisaient les trois structures dans des domaines un peu différents mais portant sur l'entreprise. Ce n'est donc ni bien ni mal, puisque cela existait. On repeint la façade pour dire que l'on a changé, mais il n'y a pas un euro de plus pour les entreprises. En revanche, il n'y a rien pour les collectivités. Le problème reste entier.

Le précédent Gouvernement avait mobilisé des fonds et la Banque Postale après la faillite de Dexia, mais j'ai aujourd'hui l'impression que la situation s'aggrave, d'autant plus que les banques ont manifestement de nouveaux ratios prudentiels par rapport à leurs fonds propres qui font que la mobilisation publique est beaucoup moins intéressante pour elles puisqu'elle fragilise leurs ratios. Ce sont des normes qui ont été mises en place dans le souci que l'on peut comprendre d'éviter le défaut de paiement des banques qui fragilisait le système. On a été plus prudents, mais cela entraîne désormais des contraintes sur le financement des collectivités locales. C'est un problème majeur.

Pour notre part, nous n'avons pas ces difficultés puisque grâce à la bonne gestion qui est la nôtre, nous empruntons beaucoup moins qu'avant, comme l'a noté M. VINCIGUERRA. Cette année, nous avons inscrit 85 M€. Nous en avons mobilisé 75.

M. COLOMAS.

**M. COLOMAS.**- Je profite de cette occasion pour indiquer que l'assemblée générale de l'association départementale des maires aura lieu le 25 octobre à Tourrette-Levens. Je vous y invite tous. L'un des sujets principaux sera effectivement le financement des collectivités locales. M. le Préfet en parlera. Le représentant de la Caisse des Dépôts et des Consignations sera présent, ainsi que tout l'état major des services fiscaux du département. Je me permets de rappeler que nous finirons cette assemblée générale par une représentation théâtrale intitulée « Le mal des maires ». C'est une nouveauté. Vous êtes donc tous invités à venir à Tourrette-Levens le 25 octobre.

**M. Le Président.**- Très bien. Je présume qu'il n'y a pas d'opposition sur ce dossier ?

*Le rapport n° 4, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **5. CENTRE ANTOINE LACASSAGNE – ACQUISITION D'UN CYCLOTRON DE HAUTE ENERGIE SUR LA COMMUNE DE NICE – GARANTIE D'EMPRUNT**

**Me BECK.**- Le Centre Antoine Lacassagne sollicite la garantie du Département à hauteur de 50 %, soit 10 M€, pour un emprunt de 20 M€ qu'il se propose de souscrire auprès d'un consortium bancaire constitué de la Société Générale, du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur et du Crédit Lyonnais. La Ville de Nice est, je crois, également sollicitée à hauteur de 50 %.

**M. Le Président.**- Avant de le mettre aux voix, je souligne l'importance de ce dossier. C'est le plus important que nous ayons à examiner lors de cette séance. Il va en effet permettre l'installation dans les Alpes-Maritimes, à Nice, de cet équipement qui permettra de disposer d'un des trois équipements de cette nature au monde, ce qui va considérablement améliorer les traitements de lutte contre les cancers. Nous avons le cyclotron installé sur la colline de Fabron qui traite les tumeurs de l'œil et qui fait référence sur le plan mondial. L'installation de ce cyclotron à haute énergie correspond à un montant d'investissement de 28 M€. C'est un investissement important.

Nous nous sommes déjà engagés sur l'investissement à hauteur de 5 M€. Aujourd'hui, on nous sollicite pour la garantie d'emprunt. Il y a également un partenariat entre le Centre Antoine Lacassagne et l'installateur de ce matériel qui sera mis en place dans des conditions tout à fait satisfaisantes. La société qui va le vendre au Centre Antoine Lacassagne le vendra à hauteur de 19 M€ au lieu de 25 M€. Des travaux complémentaires d'installation porteront l'investissement à 28 M€.

C'est une avancée considérable. J'en avais parlé il y a à peine quelques mois avec le Professeur José SANTINI, qui dirige le Centre Antoine Lacassagne. Nous avons avancé et nous avons franchi des obstacles réglementaires au niveau de l'ARS et du Ministère de la Santé grâce à l'intervention du précédent Ministre Xavier BERTRAND qui a signé l'autorisation contre l'avis de son administration. Aujourd'hui, cet équipement pourra être installé concrètement et physiquement mi-2013. C'est un élément majeur pour les politiques de santé publique et pour la santé de nos concitoyens dans les Alpes-Maritimes qui seront quasiment les seuls en France à pouvoir disposer de cet équipement.

Je veux vraiment souligner l'efficacité du partenariat que nous avons eu avec le Centre Antoine Lacassagne et tous les chercheurs au travers d'une mobilisation unanime. Lorsque nous sommes unis et soudés, on avance sur de beaux projets. C'était un projet tout à fait exceptionnel qui aura des conséquences majeures pour notre département. Je tiens aujourd'hui à le souligner.

Y a-t-il des interventions ou des oppositions sur ce dossier ? Je précise que M. BENCHIMOL et M. VEROLA ne prennent pas part au vote.

*Le rapport n° 5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**6. CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE –  
CONVENTION 2012–2015 – REVERSEMENT A LA MAISON  
DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES**

**M. AZINHEIRINHA.**- La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) participe par ses concours financiers aux politiques du handicap, notamment via la PCH et l'APA, ainsi qu'au fonctionnement de la MDPH. Je vous propose avec ce rapport : d'une part de signer la convention relative à cette coopération avec la CNSA ; et d'autre part d'autoriser le Département à verser la part qui revient à la MDPH pour ce financement.

**M. Le Président.**- Merci. M. MOTTARD.

**M. MOTTARD.**- Nous n'avons pas de difficulté particulière sur ce dossier. Paradoxalement, c'est le seul dossier à connotation sociale que nous avons aujourd'hui. Je vais juste en profiter pour parler en ma qualité d'administrateur du Foyer de l'Enfance et pour dire que dans le dernier budget, nous avons enregistré un petit excédent dû à des éléments techniques. Nous savons que le Foyer de l'Enfance rencontre actuellement beaucoup de difficultés avec l'afflux de mineurs étrangers. L'équipe de direction et le conseil d'administration ont souhaité dans une quasi-unanimité que cet excédent soit réinvesti le moment venu, c'est-à-dire après l'année 2012, plutôt qu'affecté en diminution de charges. Je voulais me faire le porte-parole de cette revendication. Ils ont affaire à une situation un peu particulière et difficile.

**M. Le Président.**- Je vais passer la parole à Auguste VEROLA qui préside le Foyer de l'Enfance. Quant aux difficultés rencontrées par le Foyer en lien avec les mineurs étrangers, je veux signaler que nous nous en préoccupons. J'ai écrit au ministère concerné pour que l'on règle ce problème en proposant une plateforme de prise en charge. La responsabilité de l'accueil de ces mineurs étrangers relève en effet de l'Etat, en tous cas en matière de financement. Cela doit appeler un concours de l'Etat pour les mineurs pris en charge dans ces foyers. Il y en a, je crois, un peu moins de 300 par an dans le département des Alpes-Maritimes. C'est un nombre important, et c'est un sujet grave qui appelle notre mobilisation. Soyez assurés que nous veillons à la bonne utilisation des fonds, en adéquation avec la mission des foyers.

M. VEROLA.

**M. VEROLA.**- Je n'ai rien de plus à ajouter. M. MOTTARD se fait le porte-parole. C'est très bien, mais je suis quand même le président. Nous avons voté cette décision à l'unanimité. Je soutiens cette demande. Cela s'est toujours fait, et je ne vois pas pourquoi cela ne se ferait pas. Pour plus de précision, il y a actuellement 214 enfants au Foyer de l'Enfance. Leur nombre est toujours globalement de cet ordre, mais avec cette année une augmentation de 50 % concernant les mineurs isolés. Compte tenu des investissements pour l'amélioration de l'accueil des enfants et pour l'amélioration des conditions de travail du personnel, et en dehors de quelques votes politiques, nous retrouvons au sein de ce Foyer une certaine unanimité entre le personnel et l'équipe de direction.

**M. Le Président.**- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions sur ce dossier ?

*Le rapport n° 6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## 7. **AIDE AUX TERRITOIRES ET ACTIONS EN FAVEUR DU LOGEMENT**

**M. COLOMAS.**- Vous me permettez en introduction de cette délibération de dire un mot sur le major BRIERE, tué hier dans la Vallée du Paillon. Il a été pendant plusieurs années gendarme à la brigade de Saint-André-de-la-Roche. Je tiens à faire part de la stupéfaction et de la tristesse de ceux qui l'ont bien connu.

Cette délibération comporte deux volets. Le premier est un volet social, avec l'aide du Département aux communes de moins de 3 500 habitants souhaitant adhérer à une mission locale. Je rappelle que la mission locale est un outil extrêmement important et un appui en termes d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans. La seconde partie porte sur le logement, avec l'octroi d'une subvention en faveur de l'organisme bailleur social Habitat 06. Je rappelle que c'est le dernier né des bailleurs sociaux, créé par le Département des Alpes-Maritimes. Cet organisme construit beaucoup et travaille très bien. Il est donc tout à fait logique qu'il soit aidé par le Conseil général.

Il y a enfin la signature d'un avenant relatif au projet de rénovation urbaine de la porte Est et gare de la commune de Grasse. Je rappelle ici l'importance considérable du plan de rénovation sociale décidé par l'ancien Gouvernement. C'est la première action qui a permis de faire changer les choses dans les quartiers difficiles, c'est-à-dire, dans le département, à l'Ariane, à Saint-Augustin et à Grasse. Je voudrais citer le travail considérable effectué par Mme ESTROSI-SASSONE dans tous ces quartiers. Le Département s'y est associé avec un grand plaisir.

J'en ai terminé.

**M. Le Président.**- Merci. M. VINCIGUERRA.

**M. VINCIGUERRA.**- Merci M. le Président. Ce que j'ai à faire aujourd'hui n'est pas facile, puisqu'il s'agit de refuser un PRU. Notre groupe va s'abstenir pour marquer qu'il s'agit bien d'un problème sur l'avenant n° 1 au PRU de Grasse. Je voterai contre. Ce vote différencié cherche à manifester le fait que nous n'avons aucune opposition sur l'ensemble des autres sujets, sauf sur celui-ci. Pourquoi cette modification du PRU nous inquiète-t-elle ? Simplement parce qu'au niveau des logements sociaux, nous avons trop peu de PLAI (seulement 12), dans un ensemble de quartiers où le besoin de logements sociaux pour les plus défavorisés est important. Seulement 12, c'est trop peu. Ces PLAI initiaux ont été transformés en PLUS, eux-mêmes transformés ensuite en PLS dans ce PRU. Les PLS vont enfin devenir, dans l'optique de ce PRU, des logements pour l'accession sociale à la propriété. Ce n'est pas gênant en soi, sauf quand il manque des logements locatifs pour les catégories les plus défavorisées. C'est un premier sujet de méfiance.

Le deuxième sujet de méfiance, et c'est le plus grave, est le suivant. La programmation immobilière, annoncée dans cette délibération, engage la ville dans un plan d'aménagement d'ensemble du secteur de la gare, qui est effectivement extérieur au PRU, mais qui est consubstantiel à l'application de ce PRU. Une modification du PLU votée l'année dernière prévoit 24 000 m<sup>2</sup> de SHON sur le secteur de la gare déjà très encombré. Ce sont 24 000 m<sup>2</sup> qui vont être donnés à la construction moyennant une participation par m<sup>2</sup> de SHON de 84 € pour chaque promoteur. Cette participation représente près du double de la moyenne nationale des participations à un programme d'aménagement d'ensemble (PAE) en France. Si l'on ne trouve pas de promoteurs pour les 24 000 m<sup>2</sup> de SHON – et en 10 ans, durée du programme, plusieurs retournements de tendances peuvent se produire – la ville sera dans l'obligation de faire face elle-même aux financements manquants des équipements programmés. Elle ne manquera pas alors de solliciter le Conseil général.

C'est un très gros risque eu égard au stock de SHON à vendre et au prix de 84 € du m<sup>2</sup>, en plus du coût du foncier, pour les promoteurs. Pour ces raisons, pour le risque que représente la manière dont ce PRU est construit sur un plan d'aménagement d'ensemble, je ne peux pas souscrire à ce PRU qui a radicalement changé de tête entre le moment où nous avons initié ce PRU que nous avons soutenu à l'époque, et maintenant, après l'intrusion dans le débat de cette modification du PLU et de ce plan d'aménagement d'ensemble sur Grasse qui nous amène à avoir quelques réticences. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Nous prenons note de votre vote contre ainsi motivé. M. GUMIEL.

**M. GUMIEL.**- Je m'associe à ce qu'a indiqué M. COLOMAS. Dans le centre ancien de Vallauris, nous avons des aides substantielles et pour nous, cela fonctionne. Nous pourrions qualifier les différents appartements octroyés, mais essayons de ne pas continuer les ghettos.

**M. Le Président.**- A ce sujet, puisque je l'ai évoqué précédemment dans mon propos sur les orientations budgétaires, nous avons découvert dans la presse que le Département des Alpes-Maritimes pourrait être exclu des dispositifs liés à la politique de la ville, notamment à Cannes et à Nice, et que la zone franche de l'Ariane pourrait être remise en cause. Quant aux opérations de renouvellement urbain, j'ose espérer que celles qui ont été signées iront jusqu'au bout.

J'espère, Messieurs de l'opposition, pouvoir compter sur votre mobilisation auprès de vos amis pour veiller à ce que notre département ne soit pas flagellé au nom de considérations politiciennes et de caricatures parisiennes selon lesquelles nous sommes un département très riche qui n'a pas besoin de dispositifs liés à la politique de la ville. Vous êtes bien placés pour savoir que c'est très exactement le contraire. Il faut que nous soyons tous vigilants.

Je vous propose de mettre aux voix ce rapport. M. BLANCHI ne participe pas au vote.

*Le rapport n° 7, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe communiste et du groupe socialiste, radical et écologiste, vote contre de M. VINCIGUERRA).*

*Mmes ESTROSI-SASSONNE, GIUDICELLI, MIGLIORE et SATTONNET ainsi que MM. ASSO, AZINHEIRINHA, BALARELLO, BLANCHI, CALZA, COLOMAS, KANDEL, MASCARELLI, REVEL, TUJAGUE, VEROLA et VIAUD ne prennent pas part au vote.*

## **8. POLITIQUE EDUCATION**

**Dr ROUX.**- Ce rapport nous demande de fixer les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics pour 2013 et également d'arrêter les tarifs de restauration et d'hébergement. Le montant global de la dotation a augmenté pour 2013 et se situe à plus de 11 M€. Le Département versera 10,7 M€, la différence étant financée par les établissements, sachant que des subventions complémentaires permettent des corrections dans le cours de l'année quand elles sont nécessaires.

Les dotations individuelles répondent à un grand nombre de paramètres afin de réaliser un véritable sur-mesure collège par collège, dont vous avez le détail. Par ailleurs, à compter

du budget 2013, nous transmettrons aux principaux de collèges un nouveau plan de codification budgétaire.

Deuxièmement, concernant la fixation des tarifs de restauration et d'hébergement pour 2013 pour les collèges publics du département, l'évolution de la formule de révision de ces tarifs nous amène à proposer un tarif restauration élève à 3,15 €, un tarif commensal à 4,40 €, et un tarif extérieur à 6,60 €. L'application de ces tarifs sera effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Je vous remercie.

**M. Le Président.**- Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ?

*Le rapport n° 8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité*

## **9. POLITIQUE DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

**Dr REVEL.**- Ce rapport a pour objet de répartir la dotation de 485 000 € prélevée sur le produit des amendes de police relatives aux procès-verbaux dressés sur la circulation routière entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010, ainsi qu'un reliquat de 50 000 € prélevé sur le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009. Le taux d'intervention est fixé à 30 % du coût des travaux hors taxes. Vous trouvez en annexe la répartition entre les différentes communes. Je vous signale que suite à des incidents techniques, il y a une note au rapporteur à laquelle il vous faudra vous référer.

Nous allons par ailleurs distribuer au Centre hospitalier La Palmosa à Menton une aide de 148 614 € pour les travaux de rénovation de la Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, ainsi qu'une aide de 41 247 € pour l'équipement de cette structure.

Nous proposons aussi la signature de cinq conventions relevant du programme 2012 de l'Agence de l'Eau concernant cinq communes de l'arrière-pays niçois et grassois.

**M. Le Président.**- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? M. CESARI ne prend pas part au vote.

*Le rapport n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **10. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA VESUBIE ET DU VALDEBLORE**

**M. GINESY.**- Le présent rapport est la suite de ce que nous avons fait en 2011. Le 9 novembre 2011, un arrêté préfectoral avait fusionné les syndicats mixtes du développement de la Haute Vésubie, de la station de la Colmiane, et du complexe thermal de Roquebillière. Une mise en ordre des statuts a conduit le comité syndical, qui s'est réuni le 28 septembre 2012, à modifier les statuts qui seront opérationnels en deux temps.

Le premier temps interviendra au moment où le Préfet des Alpes-Maritimes prendra son arrêté sur l'élargissement des compétences du syndicat à l'hébergement du futur

complexe thermal de Berthemont-les-Bains, qui est une compétence bien définie, et sur diverses précisions relatives au mode de fonctionnement du syndicat.

Le deuxième temps, pour les seconds statuts, comptera à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, avec : le remplacement du comptable public de Saint-Sauveur-sur-Tinée par celui de Roquebillière ; la nouvelle composition du syndicat mixte ; l'administration du syndicat par un comité composé de 9 délégués ; le constat de la répartition dont le Conseil général des Alpes-Maritimes est partenaire à 95 %, l'ensemble des communes se partageant les 5 % restants.

Voilà rapidement présentée la régularisation des statuts suite aux décisions qui avaient été prises préalablement.

**M. Le Président.**- Merci M. GINESY. Nous intégrons notamment la station de Turini dans ce syndicat mixte que nous soutenions par ailleurs hors syndicat, à peu près à la même hauteur. Il n'y a pas d'intervention ?

Je vous remercie. Il convient de désigner les membres pour siéger au comité dudit syndicat. Je vous propose M. BLANCHI, M. CIOTTI, M. LORENZI, M. MANFREDI, M. THAON en qualité de titulaires, ainsi que M. ASSO, M. DAMIANI, M. FRERE, M. GINESY et M. VELAY en qualité de suppléants.

Je précise que M. ASSO, M. BLANCHI, M. CIOTTI, M. DAMIANI, M. GINESY, M. MANFREDI, M. THAON et M. VELAY ne prennent pas part au vote.

*Le rapport n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **11. EXPLOITATION DU RESEAU DE TRANSPORTS INTERURBAINS – RAPPORTS D'ACTIVITE 2011 DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC**

**M. GUEGUEN.**- Il s'agit d'un rapport d'activité pour l'année 2011. Nous pouvons constater qu'en matière de transport, et en particulier en 2010 et 2011, le Département des Alpes-Maritimes a suscité une véritable dynamique de développement, tant au point de vue quantitatif que qualitatif. Je citerai en premier lieu : la tarification unique, qui a été véritablement incitative ; la carte Azur, qui donne accès à tous les bus du réseau ; le service Bus Neige, vers les stations de ski ; le Rando-Bus ; la ligne express 250 pour l'aéroport ; la mise en place de bus articulés sur la ligne 100.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, la nouvelle DSP a été mise en place, faisant faire à l'ensemble des transports un nouveau saut qualitatif, tout en diminuant de 3,2 M€ l'impact financier pour notre assemblée. C'est d'ailleurs pour mener à bien cette procédure que la DSP avait été prolongée d'un an, puisqu'elle devait se terminer en 2010. Elle a été particulièrement simplifiée avec le transfert de deux secteurs (le 6 et le 7) à NCA, le rééquilibrage de toutes les lignes grâce à la création de cinq secteurs, ce qui est beaucoup plus efficace, et surtout en prévoyant toutes les variables d'ajustement qui d'ores et déjà se font jour.

Toute la partie chiffrée de ce rapport figure en annexe. N'hésitez pas à vous y reporter si vous en avez besoin. Je vous demande, mes chers collègues, de prendre acte de ce rapport.

**M. Le Président.**- Merci. Des interventions ? Merci M. GUEGUEN pour la présentation de ce rapport et pour le travail réalisé dans la négociation de ces DSP avec beaucoup d'efficacité. Il n'y a pas de vote sur ce rapport.

*L'assemblée départementale prend acte.*

## **12. RESSOURCES HUMAINES – DISPOSITIONS DIVERSES**

**Me BECK.**- Ce rapport tend à l'adaptation d'emplois de la collectivité aux besoins des services, à la fixation du ratio d'avancement vers l'échelon spécial de certains grades de catégorie C, et au renouvellement de l'accueil de jeunes volontaires du service civique. Nous avons : la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint pour assurer les fonctions d'adjoint au Directeur Général des Services ; la création d'un emploi de Secrétaire général pour les besoins de la Direction générale adjointe pour la santé, les solidarités, l'insertion et le logement ; le redéploiement interne de différents emplois pour assurer le fonctionnement de différents services du Département comme les parcs naturels départementaux, les services des Maisons du Département, le gardiennage de différentes salles.

A ce sujet, une note au rapporteur précise que pour les Maisons du Département, le besoin de renfort lié à l'implantation de la Maison des seniors est de deux emplois du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, en lieu et place d'un emploi du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux et d'un emploi du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Si ce rapport était adopté, il permettrait l'approbation de la fixation du ratio d'avancement à 100 % pour l'accession des agents de catégorie C ayant au moins trois ans d'ancienneté qui se trouvent au septième échelon de l'échelle 6 par la création d'un échelon spécial.

Enfin, ce rapport propose le renouvellement de l'agrément du Département comme structure d'accueil du service civique pour des missions relevant des secteurs de la solidarité, de la santé, de l'éducation et de l'environnement pour 2013 et 2014. Il est à noter que le Département versera aux volontaires une indemnité mensuelle de 106 €, l'agence du service civique versant quant à elle une indemnité mensuelle de 466 €.

**M. Le Président.**- Je vous remercie.

*Le rapport n° 12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité*

## **14. INDEMNITES DE FONCTION DES CONSEILLERS GENERAUX**

**Me BECK.**- Pour notre nouveau vice-président Alain FRERE, il est précisé qu'à compter du 17 septembre 2012, l'indemnité de fonction sera calculée à raison de 71,5 % de l'indice brut 1015, et depuis ce jour, 18 octobre 2012, à raison de 91 % du même indice.

**M. Le Président.**- C'est conforme à ce qui était fait précédemment.

*Le rapport n° 14, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**15. ORGANISMES ET COMMISSIONS – DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX APPELES A SIEGER**

**M. Le Président.**- Le dernier dossier concerne la désignation de conseillers généraux au sein de la commission régionale des cultures marines. Acceptez-vous de procéder à ce vote à main levée ?

*La proposition de voter à main levée est acceptée à l'unanimité.*

Je vous remercie. Nous pouvons donc voter à main levée. Je vous propose de désigner en tant que titulaires M. CESARI et M. GUMIEL, ainsi que Me BECK et Mme BANDECCHI, en tant que suppléants.

*La désignation des membres titulaires et suppléants, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

Je vous remercie. Il nous reste à approuver les procès-verbaux des séances du 6 avril et du 28 juin 2012.

*Aucune observation n'étant formulée, les procès-verbaux des réunions du 6 avril 2012 et du 28 juin 2012 sont approuvés à l'unanimité.*

Je vous remercie.

*La séance est levée à 12 h 52.*